



# Bulletin de la Société Henry Dunant

n° 26, novembre 2017 – février 2018



Louis Appia, Hanau 1818 – Genève 1898

## TABLE DES MATIÈRES

Commemorons, voyageons, réalisons ! .....	p. 1
<b>Documents et sources</b>	
– <i>Le trousseau d’Anna, sœur d’Henry</i> par Claire DRUC .....	p. 3
– <i>Note confidentielle sur Henry Dunant</i> par Gustave MOYNIER .....	p. 12
– <i>Un quadruple document d’Henry Dunant</i> par Peter PEYS .....	p. 20
<b>Vie de la société</b>	
– Activités réalisées en 2017 .....	p. 23
– Assemblée générale du 8 mai 2017 .....	p. 26
– Programme pour l’année 2018 .....	p. 29
<b>Communications</b>	
– <i>Gustave Moynier :</i> <i>Projet d’une institution judiciaire internationale</i> par André DURAND <sup>†</sup> .....	p. 32
– <i>Arrachons Louis Appia à un oubli injustifié</i> par Roger DURAND .....	p. 38
<b>Inventaires</b>	
– <i>La pointe Dunant</i> par François BUGNION .....	p. 49
– <i>Bustes en bronze d’Henry Dunant et de l’émir Abdelkader</i> par Peter MAURER .....	p. 57
– <i>Statue d’Henry Dunant à Solferino</i> par Maria Grazia BACCOLO .....	p. 64
– <i>Lieux dédiés à Henry Dunant aux Pays-Bas</i> par Joke ROMBACH-DE KIEVID .....	p. 67

## COMMÉMORONS, VOYAGEONS, RÉALISONS !

Aux termes de ses nouveaux statuts adoptés le 31 janvier 2017, la Société Henry Dunant est un « Centre de recherches historiques sur la vocation humanitaire de Genève ». Comme cette année était centrée sur les 500 ans de la Réforme, nous avons présenté plusieurs causeries sur *La foi des fondateurs*. Nous avons même été invités à présenter les liens entre la foi d'Henry Dunant et les fondements spirituels du Mouvement humanitaire naissant, pas très loin de Wittenberg : à Luckenwalde où Rainer Schlösser anime un musée Croix-Rouge très dynamique. A l'automne, nous avons bénéficié de l'hospitalité époustouflante de notre membre correspondant en Tunisie : Mohamed Abdelmajid Ben Ahmed qui nous a facilité l'accès aux Archives nationales où nous avons trouvé plusieurs documents, aussi inédits qu'insoupçonnés, rédigés par le secrétaire en sursis du CICR en vue de l'adhésion du Bey à la *Convention de Genève*.

Les autres figures de proue de la Genève humanitaire n'ont pas été oubliées. Tout d'abord Louis Appia, ce géant de la philanthropie disparu des mémoires, nous a paru requérir la création d'une institution ad hoc : ainsi la *Société Louis Appia* a vu le jour, le 4 mars dernier. Des voyages en Bourgogne et dans les Landes nous ont menés sur les traces d'Édouard Castres, ce premier peintre de la Croix-Rouge dont les œuvres sont dispersées, trop souvent ignorées ; nous nous sommes aussi rendus dans le canton de Berne pour découvrir le *Panorama de Thoune*, beaucoup plus ancien que celui des Bourbaki de Lucerne. Ce fut aussi l'occasion de saluer le souvenir du futur général Dufour, premier chef de la première École centrale d'officiers de la Suisse. A l'occasion du centenaire du prix Nobel

## ÉDITORIAL

de la paix au CICR, nous avons suscité auprès de la Fondation Gustave Ador un colloque sur le thème *Humanitaire & Paix*. Et nous avons relancé plusieurs livres en chantier, destinés à jalonner la présente année.

Oui, 2018 sera le millésime des publications ! Vous le verrez, grâce à Grégoire Humbert, Heinrich Nick, le malheureux associé aux affaires calamiteuses d'Henry Dunant en Algérie, mérite beaucoup mieux que sa réputation sulfureuse... L'édition scientifique du manuscrit intitulé *Le Souper du Seigneur* nous fera découvrir un pan des convictions de celui qui se considérait comme un disciple du premier siècle. Enfin et surtout, les actes de deux colloques majeurs resurgiront d'un passé trop lointain pour nous rappeler qu'*Un souvenir de Solferino* fut *Le creuset de l'ère humanitaire* et que Dunant et Moynier menèrent ensemble un combat pour créer la Croix-Rouge internationale.

Pour les amateurs de kilomètres aux parfums historiens, à peine revenus de Hanau (la ville natale de Louis Appia), nous proposons une expédition à Kragujevac pour lancer les biographies de Dunant et de Moynier en langue serbe, à Managua (Nicaragua) pour leurs homologues en langue espagnole, à Solferino et Bezzecca pour suivre les traces chirurgicales de Louis Appia.

Comme toujours, la Société Henry Dunant déborde de projets pour la réalisation desquels elle a besoin de toutes les bonnes volontés et de tous les soutiens.

Roger Durand  
président

*Les archives de la famille Vaucher conservent un inventaire manuscrit intitulé : Notes de ce qui appartient à Mademoiselle Anna Dunant – Juin 1851, retranscrit ci-dessous <sup>1</sup>.*

## LE TROUSSEAU D'ANNA, SŒUR D'HENRY

par Claire DRUC



### **Bijoux**

Une Croix en diamants treize gros et un nœud de plusieurs petits

Une montre émaillée garnie de diamants et de perles

Une chaîne de Venise de deux aunes et demi longue

Une montre en or

Une chaîne, crochet et épingle, unis ensemble d'Ernest

Une épingle broche en or

---

<sup>1</sup> Fille de Jean-Jacques Dunant et de son épouse Anne-Antoinette, dite Nancy, née Colladon, Anna Dunant naît en 1829. Elle est donc la soeur toute proche d'Henry Dunant, né l'année précédente ; elle mourra en 1886. Le 25 juin 1851, elle épouse le pasteur Ernest Vaucher avec lequel elle a deux enfants : Hélène (1852-1902) et Henri (1858-1924). Celui-ci épouse Julia Schaffroth qui lui donne huit enfants. Leur cadet, Jean (1909-1991), épouse Cécile Kluge ; de cette union naît Claire Vaucher qui se marie avec Raymond Druc.

Nous remercions Claire Druc-Vaucher d'avoir établi le texte de ce précieux inventaire de la dot de son arrière grand-mère. Parmi ses romans historiques, citons Claire DRUC, *Anna Dunant, soeur d'Henry*, Genève, Éditions Slatkine et Société Henry Dunant, 2010, 175 pages.

Un bracelet en or, cadeau d'Ernest

Un bracelet camée et chaîne en or

Deux bracelets en cheveux montés en or

Une plaque en or avec cinq rubis ; un gros et quatre petits

Une plaque en or ayant une grosse topaze d'orient,  
sertie de 29 diamants et 4 solitaires

Une garniture en or émaillé

Une bague en or avec cinq petites turquoises

Une bague en or avec une topaze

Une bague en or avec un rubis,  
entourée de douze petits diamants et de vingt petits rubis

Une bague en or avec un grenat au milieu

Un dé en argent

Deux bouts d'aiguilles en argent

Une petite boîte en argent et en or

Une broche, pierre d'Italie montée en or

Une grosse broche épingle

Un collier en perles avec fermoir

Un collier en corail

Un collier graines avec graines or et fermoir or

Un gros étui en or

### **Notes du trousseau d'Anna Dunant**

Douze douzaines de chemises de jour

Dix-huit chemises de nuit

Deux douzaine de mantelets de nuit

Six douzaines de caleçons

Douze douzaines de mouchoirs de poche en toile

LE TROUSSEAU D'ANNA, SŒUR D'HENRY

Douze douzaines de mouchoirs de poche en batiste

Deux douzaines de bonnets de nuit

Six bonnets du matin

Deux douzaines de demi-jupes

Six douzaines de paires de bas

Trois mantelets de nuit en coutil chaud

Trois peignoirs

Cinq mouchoirs à cols en toile pour le matin

Deux jupons tricotés en laine (un simple et un double)

Un jupon en flanelle grise à taille

Cinq jupons tricotés de coton blanc

Un jupon en soie bleu

Un jupon en soie noir

Quatorze mouchoirs en mousseline, coton et toile

Un jupon étoffe, crin gris

Huit jupons en coton blanc, neufs, huit vieux

Trois dessous en coton fin brodés à la taille

Six dessous en coton blanc, neufs, la taille ouverte devant

Trois dessous en coton

Un dessous en soie blanche

Trois tabliers en soie (deux noirs et un gris)

Vingt paires de manches diverses

Trente fichus divers

Trois camails en soie

Un châle tapis long de noce

Un châle blanc à grandes franges de noce

Cinq châles divers

Trois corsets neufs et deux vieux  
Trois écharpes, deux en soie, une en laine  
Un manteau mérinos noir  
Quatre chapeaux neufs et un vieux  
Une boîte en sapin pour robes et divers cartons pour robes  
Trois cartons à chapeaux  
Deux parapluies, trois parasols  
Une pendule et deux roses en porcelaine de l'Oncle Colladon  
Une cassette à thé de Madame Bernard  
Une cassette à ouvrage garnie des Demoiselles Galiffe  
Une cassette incrustée, le dedans en satin blanc  
Une cassette à miroir  
Un coffre garni en damas rouge de Grand-maman  
Six chaises en damas rouge de Grand-maman  
Un coussin brodé de Mathilde Senn  
Deux candélabres en bronze de Monsieur Chaix  
Reçu de ma tante Sophie Dunant la somme de deux mille francs  
pour mon trousseau.

### **Dons depuis mon mariage**

Un tabouret brodé de piano de Marie et Ernest  
Une petite commode en noyer de ma Tante Sophie  
Une chaise-banc ou chauffeuse d'Ernest  
Un berceau osier et pieds en noyer tourné de Maman et Papa

### **Notes de l'argenterie appartenant à Anna Dunant**

Un plat rond en argent, de mon oncle Colladon-Ador

## LE TROUSSEAU D'ANNA, SŒUR D'HENRY

Une écuelle en argent et son couvert de Monsieur Senn

Une théière ou bouilloire en argent de Madame Matthey

Un pot à crème en argent

Une cuiller en argent de Monsieur Chaix

Une cuiller à sucre de Mademoiselle Vaucher-Mestral

Trois services en argent

Dix-huit petites cuillers à café en argent

Un bougeoir plaqué en argent

Une jatte à sucre en argent de S. Nancy

Un plat d'argent rond pour Hélène de Papa et Maman  
pour son baptême, 9 mai 1853

Un service petit pour Hélène : une cuiller, une fourchette,  
de Grand-papa et Grand-maman

Un gobelet en argent de Sophie Dunant.

### **Porté à Bossey**

Un drap toile A.D.

Cinq douzaines de chemises

Quatre douzaines de bas neufs  
et une douzaine de bas de voyage

Six paires de bas

Six douzaines de mouchoirs de poche, dont une de voyage

Trois douzaines de caleçons, dont une de voyage

Une douzaine de mantelets

Huit chemises de nuit et quatre de voyage

Trois peignoirs et un de voyage

Huit jupons neufs en coton, et trois de voyage

Six dessous à taille et trois de voyage

Cinq jupons tricotés

**Reste pour la ville**

Six douzaines de chemises, dont trois douzaines en coton

Quatre douzaines de paires de bas

Une douzaine de demi-jupons

Six douzaines de mouchoirs de poche en toile

Trois douzaines de caleçons

Une douzaine de mantelets croisés

Trois dits en coutil chaud

Six chemises de nuit

Deux jupons en laine

Deux jupons robes

Un jupon gris

Jupons coton blanc vieux

*Reste pour la ville*

6 douzaines chemises dont 3 douz. en coton

4 douz. paires de bas

1 douz. de demi-jupons

6 douzaine de mouchoirs poche en toile

3 douzaine de caleçons

1 douzaine de mantelet croisés

3 dits en coutil chaud

6 chemises de nuit

2 jupons en laine

2 jupons robes

1 jupon gris

jupons coton blanc vieux

## Lettre ouverte à Anna

Chère Anna,

Cent-dix ans nous séparent et tu ne me connais point.

Je suis la fille aînée de Jean Pierre Étienne, né en 1909, alors que tu aurais pu fêter tes quatre-vingts ans au sein d'une famille unie. Il était le huitième enfant de ton fils Henri et de Julia, tes descendants directs. Ta chère fille Hélène, restée près de toi jusqu'à ton dernier souffle, ne s'est pas mariée. Étroitement liée à son frère et à sa famille, elle a vécu à La Feuillée en saison froide et à Bossey dès les premiers signes du printemps. Pour ses neveux qui l'adoraient, elle était comme une deuxième maman enjouée et disponible. Une fois l'an, elle partait en train à Florence pour renouer avec l'art. Elle revenait radieuse, chargée de cadeaux pour ses chers petits. Par les jours de grand beau temps, elle installait son chevalet à côté de la fontaine, non loin de l'orangerie. Les enfants se chamaillaient avec ceux du fermier, Bruno, le fidèle labrador, se roulait dans l'herbe fraîche, Julia disposait la table du goûter. Chacun adorait Bossey.

Ton petit-fils Jean (même prénom que le grand-père de ton époux) m'a conté tant de choses sur ses ancêtres que j'ai le sentiment d'avoir traversé les saisons à vos côtés. Tu as toujours impressionné tes descendants par ta discrétion, ton élégance et l'amour immodéré que tu portais aux deux hommes de ta vie : Ernest, ton époux et Henry, ton frère.

Quant à moi, ton arrière-petite fille, je voulais en savoir plus. Combien de semaines, de mois ai-je passés à ton chevet et dans ton environnement ? Plus aisées avaient été les recherches sur la vie de ton grand-père par alliance, le botaniste, qui avait laissé tant de livres, de découvertes, de documents personnels. Mais toi, la passionnée, la romantique, l'écorchée vive... tu ne m'as pas rendu la tâche facile. Déchiffrant tes quelques lettres et annotations, je me suis coulée en toi, en ton époque. C'est la correspondance entre Ernest et sa mère Louise Vaucher-Amat qui

m'a apporté le plus d'informations, sur votre vie quotidienne à Gênes, Bossey, à Champel avec vos deux enfants adorés, et surtout sur ta mélancolie, perpétuel tourment de cet époux attentif.

Mais que reste-t-il des lieux décrits ? Des dessins d'Hélène, des pastels, des daguerréotypes, des photos jaunies de mes grands-parents ... La machine du temps a tout broyé : La Feuillée et son parc à Pully, la propriété de La Monnaie à Montbrillant près de Cornavin, le domaine d'Avully des grands-parents Colladon, celui de Bourdigny chez Pierre Colladon, ancien maire de Satigny, la maison de Champel et ce Genève d'antan sans voitures, de sens interdits, d'immeubles peu esthétiques ... Aujourd'hui, je peux t'imaginer rue Verdaine dans la maison de ton enfance, dans la ville haute avec ton frère Henry vous rendant chez tante Sophie, et surtout à Bossey, où je me suis rendue plusieurs fois avec mon père.

Il me fut donc aisé d'imaginer tes noces à Bossey par une superbe journée de juin 1851, noces qui rapprochaient deux familles chrétiennes de la bonne bourgeoisie genevoise. Vingt-deux ans, radieuse dans ta robe de dentelle et au bras de l'élu de ton cœur ... Sais-tu que j'ai éprouvé une félicité identique, au même âge, mais dans un lointain pays ?

Peu de temps après, tu as suivi ton époux, nommé pasteur à l'Église protestante de Gênes. Le voyage en diligence par les Alpes, le dépaysement dans une Italie exubérante dont tu ne connaissais point la langue, la brève visite d'Henry revenant d'Algérie. J'ai ressenti ta joie immense lors de son arrivée dans le port de Gênes par une journée étouffante ; les conversations entre Ernest et Henry à la tombée du jour, alors que les cigales s'étaient tues. Tu laissais les hommes parler affaire ou religion et allais border Hélène dans son petit lit, en la berçant avec amour.

L'année suivante, mois d'été à Bossey à cause d'une recrudescence du choléra en Italie. Le retour définitif à Genève a lieu plus tard, lors de la naissance de ton fils Henri, (mon grand-père). Tu t'étais réjouie de ce retour, de ton rapprochement avec la famille et surtout avec ton frère aîné qui t'accordait si peu de temps. Ses idées divergeaient avec celles d'Ernest et tu en souffrais terriblement. Un véritable courant d'air depuis son retour de Solferino. En hiver, tu habitais dans la Ville haute, à un jet de pierre de

tous les lieux de réunions et manifestations lors de la naissance de la Croix-Rouge. Et toi, tu n'y as point participé ! Était-ce ta volonté, celle d'Henry ou celle d'Ernest ? Là, vois-tu, je ne te comprends point. Petit à petit, tu vivais dans ton monde, malgré les efforts des tiens pour te rendre la vie plus douce. La mort de ta mère t'a aussi beaucoup affectée.

Ton mari proposa d'emménager dans la propriété de Champel afin de ne point laisser ton père seul. Heureuse initiative qui te plut mais te pesa bien vite. Tu ne vivais que pour les étés à Bossey. Dans cette grande propriété se réunissait la toute proche famille. Les cousins fort nombreux vivaient alentour à Courtenod, à la Petite et à la Grande Coudre. Les enfants jouaient dans l'immense forêt appartenant à la propriété et tu vivais dans l'anxiété d'un éventuel accident à Henri qui sortait de l'enfance. Hélène, plus âgée, restait souvent à Genève jusqu'en juin pour ses études.

Mais, chère Anna, étais-tu vraiment heureuse ? Comment étaient tes relations avec ta belle-mère qui vivait en osmose avec ton époux ? C'est peut-être lorsque tu perdais ta première fraîcheur que tes langueurs, évoquées maintes fois par Ernest, ont vraiment commencé. Ces choses-là étaient cachées, tues, niées. Après la disparition de Louise Vaucher-Amat, Ernest n'a plus supporté Genève et Bossey. Sans t'avoir consultée, il a décidé l'achat de La Feuillée sur les hauts de Lausanne. Plus d'amis proches, plus de nouvelles directes d'Henry qui avait quitté définitivement la ville de son enfance. Tu as basculé dans le vide. Après la mort d'Ernest, tu t'es laissé glisser dans le néant. Sans avoir revu le frère adoré.

*Claire Druc*

2 Copie d'une note confidentielle  
 sur M<sup>r</sup> H<sup>e</sup> Dunant, faite  
 par M<sup>r</sup> G. Moynier Président  
 du Comité International de la Croix Rouge  
 et communiquée à ce dernier  
 à la suite d'une demande indirecte faite  
 par M<sup>r</sup> H<sup>e</sup> Dunant, en vue d'obtenir un  
 secours dans la position difficile où il se  
 trouve à Paris, et cela comme témoignage  
 de gratitude pour ses services rendus à  
 l'aœuvre de la Croix Rouge.

Communication faite par M<sup>r</sup> Moynier au  
 Comité International en Novembre 1892.  
 (révisé de mémoire par M<sup>r</sup> M.)

Copie résumée:

Depuis que M<sup>r</sup> H. D. n'est plus du membre du C. I.  
 soit avant 1867, j'ai (M<sup>r</sup> Moynier) eu souvent à donner  
 des explications confidentielles sur les causes de sa  
 retraite et j'ai pu me convaincre qu'une légende tendant  
 à le représenter comme victime de notre part, avait troué  
 créance. Aujourd'hui cette opinion a encore des adeptes  
 elle semble même plus en faveur que jamais, à juger par  
 les indices récents. Il résulte d'informations que M<sup>r</sup> H. D.

*Parmi les papiers Appia conservés au CICR, nous sommes tombés sur huit feuillets couverts de son ample écriture. Comme le précise l'introduction, il s'agit d'un bref mémoire que Gustave Moynier a présenté à ses collègues et que Louis Appia aurait recopié. Il a conservé cette copie dans ses archives personnelles. Nous la reproduisons intégralement, en nous bornant à uniformiser l'orthographe, les abréviations, les majuscules et la ponctuation.*

*Hormis les notes en pied de page, le texte en caractères romains des pages suivantes est de la main de Louis Appia, y compris l'introduction de 6 lignes "Copie d'une note confidentielle..." et les incises qu'il a ajoutées : "(rédigée de mémoire par M. M[oynier]" ou "Copie résumé" ou "j'ai (M. Moynier)"*

## NOTE CONFIDENTIELLE SUR HENRY DUNANT

par Gustave MOYNIER<sup>1</sup>

Copie d'une note confidentielle sur M. Henry Dunant, faite par M. Gustave Moynier, président du Comité international de la Croix-Rouge et communiquée à ce dernier à la suite d'une demande indirecte faite par M. Henry Dunant, en vue d'obtenir un secours dans sa position difficile où il se trouve à Paris ; et cela comme témoignage de gratitude pour ses services rendus à l'œuvre de la Croix -Rouge.

Communication faite par M. Moynier au Comité international en novembre 1892 (rédigée de mémoire par M. M.)<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Texte établi et présenté par Roger DURAND.

<sup>2</sup> Le CICR ne tient qu'une seule séance en novembre 1892, le 23 ; le procès-verbal ne mentionne pas cette *Note confidentielle*. Comme seuls étaient présents

Copie résumé :

Depuis que M. H. D. n'est plus membre du C.I. soit en août 1867, j'ai (M. Moynier) eu souvent à donner des explications confidentielles sur les causes de sa retraite et j'ai pu me convaincre qu'une légende, tendant à le représenter comme victime de notre part, avait trouvé créance. Aujourd'hui cette opinion a encore des adeptes, elle semble même plus en faveur que jamais, à juger par des indices récents. Il résulte d'informations que M. H. D., n'ayant plus que des moyens d'existence insuffisants, a intéressé à son sort des âmes compatissantes qui ne connaissent pas les faits ; s'étonnent ; et paraissent vouloir faire remonter la responsabilité de son demi [?] abandon à nous qui n'y sommes absolument pour rien.

Ce fut en novembre 1862 que M. D. publia son livre *Un souvenir de Solferino* dans lequel il émit le premier l'idée de sociétés permanentes de secours pour les blessés.

Il me fit alors hommage de ce volume (qui ne se vendait pas) et je lui proposai (Mr Moynier) de mettre l'étude de son projet à l'ordre du jour de l'une des séances de la Société d'utilité publique que je présidais. Il applaudit à cette idée qui se réalisa le 9 février 1863. Une commission de 5 membres fut nommée pour examiner la question. Après discussion, ces commissaires dont M. D. faisait partie, ayant ébauché un projet d'exécution, décidèrent de le soumettre au jugement d'une conférence internationale, qu'ils convoquèrent ad hoc.

M. D. déploya alors un zèle remarquable pour faire réussir la réunion projetée. Il voyagea notamment en France et en Allemagne, afin d'obtenir le concours des gouvernements, et ce

---

Gustave Moynier, Gustave Ador, Frédéric Ferrière et Edouard Odier, nous sommes amenés à émettre l'hypothèse que Louis Appia a exprimé le vœu de pouvoir prendre connaissance de la communication de Moynier, que celui-ci l'aurait alors "rédigée de mémoire" ; puis, Appia l'aurait copiée.

Voir les *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge, février 1863 – 28 août 1914*, édités par Jean-François PITTELOUD avec la collaboration de Caroline BARNES et de Françoise DUBOSSON, Genève, Société Henry Dunant et Comité international de la Croix-Rouge, Documents pour servir à l'histoire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n° 1, septembre 1999, 859 pages, ad 574-575 : "Séance du 23 novembre 1892, chez M. Moynier".

fut en grande partie à ses démarches que l'on dut la présence à Genève, au mois d'octobre 1863, d'une élite de délégués officiels.

Il convient de rappeler qu'étant à Berlin, au mois de septembre, M. D. fit imprimer, de sa seule autorité, mais, "au nom du comité de Genève" un supplément au programme arrêté par ses collègues pour la conférence annoncée. Dans ce supplément étaient formulées des propositions d'une grande portée, car ce n'était rien moins que la substance de la *Convention de Genève*.

Le comité les envisagea au premier moment, comme de nature à compromettre la réussite de son entreprise, et il n'aurait pu qu'être confirmé dans son opinion s'il avait su, comme il l'apprit plus tard, que divers publicistes avaient déjà réclamé vainement un traité de ce genre. Toutefois les choses tournèrent mieux qu'il n'osait l'espérer et il n'eut qu'à s'applaudir de la témérité de son secrétaire, quand il vit la conférence entrer en pleines voiles dans ses vues.

Ce qui eut lieu de surprendre, ce fut que, dans cette importante assemblée, où se jouait le sort de ses propositions, M. D. ne les soutint en aucune façon. Quoique présent, il ne prit pas la moindre part aux délibérations.

Dans les années qui suivirent, les commissaires de la Société d'utilité publique s'étant constitué en Comité international indépendant, M. D. fut chargé comme secrétaire de la correspondance courante,<sup>3</sup> mais les lettres importantes et les circulaires furent toujours rédigées par le président.<sup>4</sup> Il n'était pas

---

<sup>3</sup> Dans *Mes heures de travail. Imprimé comme manuscrit*, Gustave Moynier précise au sujet des compétences rédactionnelles d'Henry Dunant : "qu'il n'avait pas de vocation positive, mais avait tenu la plume dans une banque, dont le patron l'avait congédié comme incapable de rédiger des correspondances en bon français" ; voir le chapitre « Alerte au Comité international », pages 53-54.

<sup>4</sup> Cette affirmation surprend, parce que nous avons trouvé aux Archives nationales de Tunisie un solide dossier d'août 1865, ainsi qu'une lettre au style éloquent, sur papier à en-tête du "Comité international de secours aux militaires blessés, Genève", au moyen desquels Henry Dunant (en tant que "Secrétaire Général du Comité International Universel") propose au bey de Tunis d'adhérer à la *Convention de Genève*, le 12 avril 1866, depuis Paris. D'ailleurs, la correspondance Dunant-Moynier des années 1863-1864 contient des missives fort bien tournées du secrétaire que le président ne pouvait guère avoir oubliées.

tenu de procès-verbaux.<sup>5</sup> M. D., comme trésorier, pourvoyait d'autre part à toutes les dépenses qu'il avait prises à sa charge, à la condition de n'en rendre aucun compte.<sup>6</sup>

Il voyageait aussi beaucoup proprio motu pour propager l'œuvre et obtint de fort beaux résultats. Ce fut lui notamment qui détermina le gouvernement français à prendre l'initiative de la *Convention de Genève*.

Le seul épisode de cette époque à signaler se rapporte à la Conférence diplomatique de 1864 : M. D. qui n'en faisait pas partie, tint à figurer néanmoins sur la photographie collective des membres de cette assemblée, et il eut recours pour cela, à un stratagème qui ne fut pas du goût de tout le monde.

M. D. obtint du photographe, à l'insu des intéressés, qu'il placerait son portrait encadré, à titre d'ornement, au centre du fond imaginaire qu'on devait y ajouter.

Au printemps 1867, un fait absolument étranger à la Croix-Rouge vint semer l'alarme au sein du Comité. Le bruit se répandit qu'une société financière, "le Crédit Genevois", avait tenu une séance des plus orageuses, qui entraîna probablement sa faillite, et que l'un des administrateurs, M. D. s'était enfui. Quelques mois après, le 17 octobre, le Tribunal de commerce prononçait effectivement la faillite.

Ce jugement fut réformé en appel le 17 août 1868. Voici ce qu'on y lit : Quant à l'affaire de Felfela, attendu que, dans sa séance du 11 novembre 1865, le conseil d'administration décida d'acheter de MM. Nick et Dunant la moitié de la propriété des carrières de Felfela, en Algérie, et ce pour le prix de fr. 400,000 ; que cet achat fut décidé sur l'affirmation que ces carrières avaient coûté fr. 400,000 aux vendeurs et qu'elles étaient immédiatement remises pour fr. 500,000 à la Société de l'Omnium algérien.

---

<sup>5</sup> La mémoire de Moynier le trahit sur ce point, parce qu'un premier cahier de procès-verbaux du CICR est parvenu jusqu'à nous, couvrant la période du 17 février 1863 au 23 mars 1864. Preuve supplémentaire de l'amnésie de Moynier : c'est lui qui a rédigé, de sa main, ce dernier procès-verbal !

<sup>6</sup> Information nouvelle qui confirme plusieurs déclarations d'Henry Dunant à Rudolf Müller selon lesquelles il avait dépensé des sommes importantes pour le lancement de l'œuvre humanitaire.

Que cette décision fut prise, sans que l'on eût demandé aucun autre renseignement que ceux donnés par le vendeur lui-même, membre de l'administration du Crédit genevois, présent à la séance ;

Que cependant, si l'on avait été aux informations, l'on aurait appris alors, ce que l'on a connu depuis que l'on a désiré être éclairé sur ce point et l'on aurait su :

1° que ces carrières n'avaient point été achetées fr. 400,000 par MM. Nick et Dunant, mais seulement un peu moins de fr. 100,000.

2° Que la société de l'Omnium algérien n'existait pas, et ne pouvait, par conséquent, acheter ces carrières.

3° Que deux propriétaires antérieurs s'étaient ruinés dans leur exploitation...

4° Que la propriété de MM. Nick et Dunant était contestée...

Attendu que le Sieur Dunant, qui a sciemment trompé ses collègues, doit être tenu de toute la perte occasionnée par cette affaire, et que les autres administrateurs ne doivent être responsables chacun que d'un 7<sup>e</sup> de la perte ; sans solidarité entre eux, l'article 1995 du *Code civil* ne permettant pas de prononcer cette solidarité, mais que chacun des 6 autres administrateurs doit avoir son recours contre M. Dunant, pour tout ce qu'il aura à payer en suite du présent arrêté, etc. etc.<sup>7</sup>

La conduite de M. D. n'était plus un secret pour personne. Aussi le Comité international n'avait-il pas attendu ce moment pour s'en préoccuper. D'autres scandales, non moins graves que celui du

---

<sup>7</sup> Le *Journal de Genève* du 23 août 1868 reproduit in extenso ce jugement, en première page. Un bref sondage sur les années 1867 et 1868 nous a montré que la publication de tels jugements judiciaires, surtout en première page, n'était pas monnaie courante ; sauf que le même quotidien avait déjà publié le jugement du Tribunal de commerce, le 18 octobre 1867, toujours en première page. Or nous savons que le président du CICR avait l'oreille du rédacteur en chef... Détail important, Moynier saute dans sa citation les noms des autres administrateurs : "d'Angeville, Olivet, Pictet, Millenet, Audéoud et Viridet", alors que la Cour de justice les nomme plusieurs fois. Cette affaire fera encore la une du *Journal de Genève*, le 13 septembre 1868, avec de nombreuses charges contre le malheureux président de la Société des moulins de Mons-Djémila.

Crédit genevois avaient été découverts entre temps, à la charge M. D.

Le Comité invita donc celui-ci à donner sa démission. Il ne se démit explicitement que de ses fonctions de secrétaire, et le comité dut lui faire savoir que cela ne suffisait pas, et lui déclara qu'il le considérait comme démissionnaire de membre du comité. Son frère M. le docteur Pierre D.<sup>8</sup> me remit peu après les archives.

Depuis cette époque M. D. n'est jamais revenu à Genève, et le Comité international n'a pas eu à s'occuper de lui.

Malgré cela, il ne craignit pas en août 1867 de se montrer à la Conférence internationale de Paris dont les organisateurs lui avaient fait espérer la vice-présidence, et il fallut une protestation des délégués genevois, qui menacèrent de se retirer, si cette élection avait lieu.<sup>9</sup>

Il assista aux séances, mais évita soigneusement toute rencontre avec ses collègues suisses.<sup>10</sup>

Malgré tout, M. D. ne renonça pas à vouloir faire son chemin dans le monde, sous le couvert de la Croix -Rouge. Il continua à entretenir des relations avec nos correspondants, se servant à

---

<sup>8</sup> Il s'agit de Pierre-Louis Dunant, 1834-1918, docteur et professeur de médecine, qui gère notamment les affaires genevoises de son frère aîné, au moment de la débâcle. Voir Roger DURAND, « Henry Dunant et sa famille », dans le *Bulletin de la Société Henry Dunant*, n° 1, 1975, pages 8-17, ad 10 ; Pierre-Louis est même exécuteur testamentaire de l'oncle David qui lègue une rente viagère à son infortuné neveu.

<sup>9</sup> Le brouillon d'une lettre de Gustave Moynier à Théodore Vernes, du 14 juin 1864, apporte une rare confirmation de telles démarches . Voir Roger DURAND, « Gustave Moynier et le sujet "D" : l'épreuve suprême de 1867 », dans les *Cahiers de Genève humanitaire*, n° 8, Genève, 23 septembre 2015, pages 62-64 : "De D. je ne sais rien sinon qu'il a donné à son frère l'ordre de déménager les Archives du Comité international, et de les porter chez moi.[...] En attendant, nous tenons beaucoup à ce que D. ne figure plus nulle part et ne se donne pas pour notre représentant, ou fondé de pouvoir, ou seulement comme collègue".

<sup>10</sup> Pourtant, le *Compte rendu des Conférences internationales des Sociétés de secours aux militaires blessés* précise dans le procès-verbal de la deuxième séance : "Mr le B[ar]on Mundy, rapporteur : Avant d'entrer dans l'exposition de ces articles, je crois que l'Assemblée sera d'accord avec moi pour saluer chaleureusement M. Dunant, à qui nous devons cette œuvre, et qui nous honore de sa présence. (*Approbaton*)", Paris, Imprimerie Baillières, 1867, page 49.

cet effet, d'un papier à lettre dont l'en-tête ressemblait au nôtre à s'y méprendre. Les mots Comité international y étaient seulement remplacés par "H. Dunant fondateur".

Plusieurs de nos amis s'y trompèrent, témoin ce président du comité central, qui, sur la foi d'une recommandation écrite sur ce papier, prêta à la dame qui le lui présentait, une somme importante qui ne lui revint jamais.<sup>11</sup>

Nous invitâmes M. D. à cesser cet abus, mais il nous fit savoir qu'il ne tiendrait aucun compte de cet avis.<sup>12</sup> Nous ajoutâmes alors à l'une de nos circulaires, (le 22 juin 1869) un post scriptum, pour décliner, sans nommer M. D., la responsabilité de toute correspondance qui ne porterait pas notre marque avec les mots "Comité international".

Nous n'avons plus eu, dès lors, aucun démêlé avec M. D. et nous avons même vécu dans une ignorance presque complète à son égard.<sup>13</sup>

Genève, novembre 1892

Signé. Moynier

---

<sup>11</sup> Episode encore mystérieux.

<sup>12</sup> Dans sa séance du 19 mai 1869, "M. Moynier donne lecture de la lettre qu'il a écrite de Berlin à M. Henry Dunant relativement à l'abus que celui-ci paraît avoir fait du timbre du comité." Et lors de la séance suivante du 22 mai, le procès-verbal enregistre que "Monsieur le Président a reçu de M. Henry Dunant une réponse à sa réclamation. De cette lettre dont le ton n'a pas à être qualifié ici, résulterait que M. Dunant n'aurait pas abusé du timbre du comité, mais se serait donné le plaisir d'un timbre particulier avec la croix rouge sous le nom de « Œuvre internationale universelle d'humanité en faveur des armées de terre et de mer ». M. Moynier continuera son enquête sur le sujet.", *Procès-verbaux du Comité international de la Croix-Rouge*, pages 77 et 78.

<sup>13</sup> Pourtant, les mêmes *Procès-verbaux* attestent de sérieuses escarmouches en 1871, 1873, 1874 et 1875... Les dix-neuf années suivantes semblent calmes. Le feu reprendra de plus belle, dès 1894 !



Imprimés.

5

Monsieur le Docteur J. De Bove,  
Secrétaire du Comité d'Anvers  
de l'Association de Belgique de la Croix-Rouge.

Rue Terminck, 10.

Anvers.

Belgique.

Hommage du fondateur  
de la Croix-Rouge  
de la Belgique  
B. Dumas

# UN QUADRUPLE DOCUMENT D'HENRY DUNANT<sup>1</sup>

par Peter PEYS

Collectionner l'histoire postale et les vieux documents concernant le thème Croix-Rouge n'est plus qu'accumuler des pièces. Un grand nombre de collectionneurs ont compris qu'il faut une connaissance profonde de l'histoire de la Croix-Rouge et ses actions humanitaires pour comprendre la provenance et le contenu de ces documents, lettres ou cartes postales.

Et pour cela, on a besoin de documentations diverses et de livres sur la Croix-Rouge, mais aussi sur l'histoire du monde de ces 150 années passées (pour les livres et brochures, il me faut déjà une armoire complète).

Mais il y a plus. Chaque document, chaque lettre, chaque carte postale, carte d'informations sur un disparu ou message familial, qu'il soit de la Croix-Rouge, d'un prisonnier de guerre ou de sa

---

<sup>1</sup> Ce document a été présenté dans le bulletin du Club Thématique Croix-Rouge en France (président Monsieur Alain Israël), et le Motivgemeinschaft Rotes Kreuz, Deutschland (1. Vorsitzender Prof. Dr. Rainer Schlösser). Ces clubs publient régulièrement des études profondes sur les différents aspects des collections thématiques Croix-Rouge avec une belle iconographie. Au fil du temps, cela représente une belle addition à la connaissance de l'histoire de la Croix-Rouge.

famille, est toujours une histoire personnelle, avec ses craintes et ses espoirs. Une telle collection devient alors un trésor d'informations sur les activités humanitaires de la Croix-Rouge pendant les conflits et les calamités.

Pendant ces recherches, on trouve parfois un document surprenant. Comme cette vieille enveloppe, un peu déchirée, en provenance de Heiden, datée le 28 décembre 1901, dont l'expéditeur était... Henry Dunant, qui a mis une note : « Hommage du fondateur de l'Œuvre Universelle de la Croix-Rouge H. Dunant ». Cette enveloppe était adressée à « Monsieur le Docteur Jh. De Bève, secrétaire du Comité d'Anvers de l'Association de Belgique de la Croix-Rouge ». Détail intéressant, bien qu'on ne sache pas grand-chose sur l'histoire de ce comité avant et pendant cette période. On sait que le Comité d'Anvers a été créé en 1867, et que depuis 1900 le docteur Édouard De Ropen était le président. Comme étudiant en médecine, celui-ci a participé à une ambulance pendant la guerre de 1870, où il a soigné des blessés de guerre, entre autres à Sedan.

Dans cette enveloppe, on retrouve la belle photographie d'Henry Dunant par Otto Rietmann de Saint-Gall, avec dédicace, dans sa belle écriture : « Au Comité d'Anvers de la Croix Rouge, Hommage amical de H. Dunant, fondateur de l'œuvre universelle de la Croix-Rouge, Promoteur de la Convention de Genève. Janvier 1902 ».

En plus, il y a trois cartes de visite, sur lesquelles Dunant avait imprimé ou écrit : « Fondateur de l'Œuvre de la Croix-Rouge. Promoteur de la Convention de Genève ». Et : « Brochure parfaitement exacte ». Il avait donc mis une brochure sur la Croix-Rouge dans l'enveloppe.

C'est intéressant de noter que, à ce moment-là, Henry Dunant veut que le monde le reconnaisse comme le fondateur de la Croix-Rouge, et qu'on doit savoir qu'il a toujours dit la vérité. Et on voit aussi un trait de son caractère : en 1901, il a reçu le prix Nobel de la paix, et on peut s'imaginer que le Comité d'Anvers lui a envoyé des félicitations. Et ce document prouve la politesse de Dunant, en réagissant quand on lui adressait une lettre, bien que cela lui ait dû coûter de l'argent pour envoyer cette enveloppe avec la photo et la brochure.

## ACTIVITES RÉALISÉES EN 2017

mardi 31 janvier  
**séance des membres**

**Assemblée générale de la SHD, n° 44**  
au siège de l'association  
route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy

samedi 4 mars  
**séance des membres**

Bicentenaire 1818-2019  
**Société Louis Appia : constitution**  
Chens sur Léman

6-7 mars  
**voyage d'étude**

Recherches sur **Édouard Castres, 1838-1902**  
Premier peintre de la Croix-Rouge  
Dijon

jeudi 9 mars  
**séance des membres**

**Assemblée générale de GEH, n° 9**  
Au siège de l'Association

mardi 14 mars  
**cérémonie**

**Remise du prix Henry Dunant Terrain 2016**  
à Mohammed Abdelmajid Ben Ahmed, de  
Tunis  
salle de l'Alabama à l'Hôtel de Ville de Genève  
et chapelle de la Pélisserie  
Organisation : "Fondation Prix Henry Dunant"

20-24 mars  
**voyage d'étude**

Recherches sur **Édouard Castres**  
Les Landes

lundi 8 mai  
**séance des membres**  
**conférence**

**Assemblée générale de la SHD, n° 45**  
**Édouard Castres au Salon de Paris**, par  
Pierre Bosson  
Chapelle d'Étrembières

mardi 16 mai  
**conférence**

**La foi huguenote des fondateurs de la**  
**Croix-Rouge**  
par Roger Durand; temple de la Fusterie  
Organisation : association "Sur les pas des  
huguenots"

- 8 juin  
**publication**
- Bulletin de la Société Henry Dunant***, n° 25  
***et Cahiers de Genève humanitaire***, n° 11  
juillet 2016 – juin 2017, 32 pages  
- Yves Oltramare,  
*Gustave Ador, un homme d'avenir*  
- André Durand †, *Gustave Moynier:  
Agence internationale de Bâle, 1870-1871*  
- Pierre Bosson,  
*Édouard Castres au Salon de Paris*
- 8-10 juin
- Humanitaire & Paix***  
***Centenaire du prix Nobel de la paix  
au CICR, 1917-2017***
- colloque  
conférence**
- colloque historique : 29 communications  
Peter Maurer :
- visites**
- Action humanitaire et quête de la paix*  
Fichier de l'Agence internationale des  
prisonniers de guerre; Fondation Hardt
- exposition**
- médaille d'or du prix Nobel de la paix de 1917  
Organisation : "Fondation Gustave Ador"
- 16 juin
- exposition**
- « ... von dem doppelten Standpunkt der  
Menschlichkeit und des Christentums »  
Henry Dunant und die Gründung des Roten  
Kreuzes im calvinistischen Genf**
- exposition au musée de la Croix-Rouge de  
Fläming-Spreewald ; Luckenwalde,  
Allemagne :
- conférence**
- Henry Dunant im calvinistisch geprägten  
Genf***  
par Roger Durand  
Organisation : professeur Rainer Schlösser
- 21 juin
- contact**
- Johanniter-Ordensburg**  
Entretien avec Andreas von Klewitz,  
historien de l'Ordre  
Finckenstein Allee 111, 12205 Berlin
- vendredi 7 juillet
- séance des membres**
- Bilan du premier semestre 2017**  
au siège de l'association

ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017

- mercredi 13 septembre  
**conférence**  
***Foi d'Henry Dunant et fondation de la Croix-Rouge***  
par Roger Durand  
au siège de l'association
- mardi 19 septembre  
**comtié SHD**  
Séance n° 123  
chez Bernard Dunant, 1225 Chêne-Bourg
- samedi 7 octobre  
**visite**  
**séance des membres**  
dès 9 heures 30  
**Bicentenaire de Louis Appia, 1818-2018**  
Flânerie historique dans la Vieille Ville  
assemblée générale  
Organisation : "Société Louis Appia"  
Maison de paroisse protestante  
des Eaux-Vives
- 9-16 octobre  
**voyage d'étude**  
**colloque**  
**Sur les pas d'Henry Dunant en Tunisie**  
Tunis : musée du Bardo, mausolée des Beys,  
médianna, rue Henry Dunant  
Bibliothèque nationale, Archives nationales ;  
Carthage ; Dougga ; El-Djem, Kairouan  
colloque sur Henry Dunant et la Tunisie  
en collaboration avec le "Croissant-Rouge  
tunisien"  
et Mohammed Abdelmajid Ben Ahmed
- mardi 31 octobre  
**séance des membres**  
Recherches sur Édouard Castres :  
le ***Panorama de Thounne***  
***Dufour chef, de l'école centrale***  
Thounne
- samedi 25 novembre  
**séance des membres**  
Bicentenaire de Louis Appia, 1818-2018  
**Cousinade des descendants de  
Georges et Cécile**  
Paris
- samedi 7 décembre  
**séance des membres**  
**Bilan de l'année 2017**  
au siège de l'association

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE n° 45

LUNDI 8 MAI 2017, 18 HEURES

### CHAPELLE DU CIMETIÈRE D'ÉTREMBIÈRES

L'ordre du jour ayant été adopté, le président remercie la mairie d'Étrembières d'avoir mis à disposition de la Société cette chapelle historique aux charmes polaires. Il félicite chaudement Elizabeth pour toutes les démarches qu'elle a menées dans ce but et, surtout, pour son attention touchante d'avoir apporté vingt couvertures. Sans oublier, les thermos de thé chaud, accompagnant un plantureux buffet fourni par Ariane, Maria et Claire.

Le procès-verbal n° 44 de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2017 est adopté avec remerciements à son auteure, Ariane Vogel.

Le trésorier ad intérim, Roger Durand montre que l'exercice 2016 se solde par un excédent de recettes de 2119,05 francs. L'actif s'élève à 57507 francs, avec des provisions à hauteur 43 592,14 francs. Les vérificateurs des comptes, Roland Machenbaum et Charlotte Gonzenbach lisent leur rapport recommandant l'adoption des comptes et la décharge au trésorier.

Après quelques précisions, l'assemblée adopte à l'unanimité ces deux rapports, en donnant décharge au trésorier ad intérim et aux vérificateurs.

Le président rappelle que les activités de l'année 2016 ont fait l'objet d'une présentation lors de la précédente assemblée générale. Il rappelle la composition du comité : Roger Durand, président ; Bernard Dunant, vice-président ; Elizabeth Moynier, secrétaire ; Stéphane Aubert, Claire Druc-Vaucher, Cécile

Dunant Martinez, Claire Dunant, Maria Franzoni, Valérie Lathion, Béatrice Gautier van Muyden, Ariane Vogel.

Un effort particulier a été fait pour tenir la base de données à jour afin d'envoyer près de 400 enveloppes contenant le dépliant, le programme, l'invitation aux voyages d'étude en France sur Castres, en Tunisie, à Thoune. Le président a accueilli une délégation du Musée de Heiden pour lui faire découvrir les lieux de la Genève humanitaire ; il s'est rendu à Paris pour négocier avec les Éditions Ampelos une coédition de la biographie sur Heinrich Nick par Grégoire Humbert.

Cécile et son fils Gabriel Dunant Martinez présentent le chantier d'une publication en espagnol des deux biographies qui comprend un voyage au Nicaragua où la Croix-Rouge est très motivée d'assurer une vaste diffusion.

Le président a rencontré récemment le directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui accepte volontiers d'organiser une visite guidée à l'intention des descendants des fondateurs, l'automne prochain. Le Société lui fournira les noms et adresses des personnes qu'elle a identifiées.

Avec les numismates Olivier Chaponnière et Sébastien Firmenich se prépare une plaquette décrivant les cinq médailles en or du prix Nobel de la paix qui sont conservées à Genève. La Société, les familles des fondateurs dont principalement plusieurs membres de la famille Dunant s'en réjouissent et se renseigneront auprès du directeur du MICR pour savoir quel avenir celui-ci réserve au médaillier d'Henry Dunant qui a disparu dans des coffres depuis la refonte du MICR.

Au chapitre des divers, Jean-Daniel Colladon montre une magnifique médaille frappée en l'honneur de Daniel Colladon où les marteaux pneumatiques inventés par ce savant, oncle du philanthrope, sont mis en évidence.

Un membre de la Société s'enquiert de la réalisation de timbres poste officiels à l'effigie d'Henry Dunant, avec un minime surcoût pour l'impression spéciale ; unanime, l'assemblée pense aussitôt à un parapentiste qui, membre du comité, s'en était fait le spécialiste...

Le président lève la séance à 19 h 15.

La partie culturelle de la réunion est brillamment assurée par Pierre et Monique Bosson qui nous parlent d'Édouard Castres à Étrembières, son lieu de prédilection. Grâce à leurs recherches inédites, ils nous apprennent que ce peintre genevois a très souvent participé, avec succès, au prestigieux Salon de Paris.

Le texte de cette captivante communication sera publié prochainement<sup>1</sup>.

Elizabeth Moynier  
vicaire de la mémorialiste

---

<sup>1</sup> Voir le *Bulletin de la Société Henry Dunant*, n° 25, et *Cahiers de Genève humanitaire*, n° 11, (juillet 2016-octobre 2017), Genève, 2 octobre 2017, pages 30-36.

## PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2018

- |  |   |
|--|---|
| mardi 23 janvier<br><b>bureau du comité</b><br>19 heures                 | Séance n° 125<br>chez Bernard Dunant, 1225 Chêne-Bourg  |
| vendredi 26 janvier<br><b>séance des membres</b><br>12 h, puis 15 heures | <b>Visite des archives Louis Appia</b><br>CICR puis Bibliothèque de Genève<br>Organisation : "Société Louis Appia"  |
| samedi 27 janvier<br><b>séance des membres</b><br>10 h 15                | <b>Visite guidée du Musée international</b><br>Pour les familles des fondateurs de la<br>Croix-Rouge  |
| <b>publication</b>   | <b><i>Bulletin de la Société Henry Dunant, n° 26</i></b><br>novembre 2017 – février 2018  |
| lundi 5 février<br><b>conférence</b>                                     | <b><i>La foi huguenote des fondateurs<br/>de la Croix-Rouge</i></b><br>Hôtel Warwick, rue de Lausanne 4<br>Organisation : "Club du Lundi"   |
| 26-28 février<br><b>voyage d'étude</b>                                   | Bicentenaire de la naissance de Louis Appia<br><b>Hanau</b>   |
| jeudi 15 mars<br><b>visite</b><br>18 heures                              | <b>Salle de l'Alabama et chapelle de l'Oratoire</b><br>Accueil du Conseil de direction de la Croix-<br>Rouge française,<br>Hôtel de Ville de Genève, chapelle de<br>l'Oratoire, palais de l'Athénée |
| mercredi 4 avril<br><b>bureau du comité</b><br>19 heures                 | Séance n° 126<br>chez Cécile et Lester Dunant Martinez  |

12-17 avril  
**publication**  
**voyage d'étude**

***Biographies d'Henry Dunant et Gustave Moynier traduites en langue serbe***  
Lancement à Kragujevac  
Organisation : "Croix-Rouge de Serbie"

samedi 21 avril  
**conférence**  
15 heures

***Diplômes, médailles et décorations des fondateurs : Moynier, Dunant Appia***  
au siège de la Société

avril  
**publication**

Grégoire Humbert, ***Heinrich Nick, l'ami zélé d'Henry Dunant***  
Coédition avec les Éditions Ampelos, Paris

samedi 5 mai  
14 heures  
**séance des membres**

**Assemblée générale de la SHD, n° 46**  
La Chèvrerie, Culoz

jeudi 31 mai  
**invitation aux membres**

**Oratoire, Montrottier, La Chèvrerie**  
Organisation avec la "Société historique du Bugey"

jeudi 7 juin  
**comité**  
19 heures

Séance n° 127  
Chez Bernard Dunant, 1225 Chêne-Bourg

juin  
**conférence**  
  
**cérémonie**

***Expériences secrètes au château d'Étrembières. Henry Dunant assiste son oncle Jean-Daniel Colladon***  
Pose d'une plaque commémorative,  
Étrembières

20-30 juin  
**publication**

***Biographiques d'Henry Dunant et Gustave Moynier traduites en espagnol***  
Lancement à Managua  
Organisation : "Croix-Rouge du Nicaragua"

vendredi 6 juillet  
**séance des membres**  
dès 18 heures

Rétrospective du premier semestre  
au siège de la Société

23-27 août  
**voyage d'étude**

**Soleferino et Castiglione**  
**Bataille de la Bezzacca**, le 21 juillet 1866  
**Val de Tiarno, Storo et Pieve di Buono**  
**Mission Croix-Rouge de Louis et Georges Appia**  
Organisation : "Société Louis Appia"  
et "Croix-Rouge italienne"

12-14 octobre  
**colloque**  
**commémoration**

**Bicentenaire de Louis Appia, 1818-2018,**  
**Genève**  
Exposition, Colloque historique, Pièce de théâtre, Plaque commémorative, Flânerie, Biographie, Visite de lieux historiques, Culte  
Organisation : "Société Louis Appia"

mercredi 31 octobre  
20 heures  
**conférences**

**Soirée Edouard Casters**  
Exposés de Pierre Bosson et Roger Durand  
Organisation: "Mémoire de Veyrier"

2-6- novembre  
**commémoration**  
**conférence**

**Bicentenaire de Louis Appia, 1818-2018,**  
**Hanau**  
Exposition, Plaque commémorative, Culte, Visite de lieux historiques, Siège de la Croix-Rouge nommé "Louis Appia"  
Erhard Bus, *Hanau um 1818*

samedi 1<sup>er</sup> décembre  
15 heures  
**séance des membres**

**Rétrospective de l'année**  
au siège de la Société

# GUSTAVE MOYNIER<sup>1</sup>

## Projet d'une institution judiciaire internationale

par André DURAND <sup>†</sup>

La guerre de 1870 avait été le premier conflit international dans lequel chacun des adversaires participait à la Convention de Genève. L'on pouvait donc faire une première estimation des services qu'elle avait rendus et examiner jusqu'à quel point ses termes avaient été respectés. Cette estimation, cet examen, n'étaient pas aisés.

Certes, nul ne contestait la valeur de l'assistance que les secouristes avaient apportée, ni les progrès réalisés dans le transport et le traitement des blessés avec le concours des ambulanciers volontaires. Mais des accusations réciproques d'infractions aux termes de la Convention, d'abus du signe protecteur, ou même de violation des lois de la guerre ternirent cette image, et cela d'autant plus qu'il n'était guère possible de déterminer, en l'absence de témoignages objectifs, si ces plaintes étaient fondées.

---

<sup>1</sup> Avec cette seconde partie du chapitre XX, nous poursuivons ici la publication d'une ample biographie de Gustave Moynier que feu André DURAND, ancien délégué et historien du CICR, nous a laissée sous la forme de quelque huit cents pages dactylographiées. Voir les *Cahiers du Centenaire* n<sup>os</sup> 2-9, Genève, Association Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010, parus entre 2007 et 2010 ; enfin le *Bulletin de la Société Henry Dunant*, n<sup>o</sup> 25, juillet 2016-octobre 2017 et les *Cahiers de Genève humanitaire*, n<sup>os</sup> 1-11, 2010-2017.

Cette nouvelle situation incita Gustave Moynier à reprendre les conclusions de *l'Étude sur la Convention de Genève*, et à proposer la constitution d'un tribunal pénal international, qui disposerait d'une autorité suffisante pour traiter des violations alléguées de la Convention.

Le 3 janvier 1872, il soumit à ses collègues du Comité international un projet de Convention en sept articles, puis, le 23 janvier, après avoir consulté les professeurs Le Fort, Hornung et Alexandre Martin, un projet révisé en dix articles, accompagné d'une longue note en exposant l'économie et les motifs<sup>2</sup>.

Gustave Moynier revient en premier lieu sur les conclusions de son *Étude sur la Convention de Genève*, et sur sa conviction, exprimée alors, que la bonne volonté des gouvernements et le poids de l'opinion publique suffiraient à imposer le respect de la Convention, même en l'absence d'une législation internationale à ce sujet. Il reconnaît maintenant que ces seules conditions n'ont pas donné les résultats escomptés.

Ainsi, la guerre franco-allemande a permis de reconnaître l'insuffisance d'une sanction purement morale pour mettre un frein aux passions déchaînées ; elle a fait regretter aussi que les rédacteurs de la Convention eussent cru devoir, en matière pénale, s'en remettre complètement au zèle des divers États, soit pour promulguer des lois, soit pour réprimer les écarts de leurs propres ressortissants.

La pénalité, rappelle Gustave Moynier, implique le concours des trois pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif.

En ce qui concerne le droit de légiférer, se fondant sur l'exemple de récents traités conclus par les États dans le domaine de la propriété littéraire, l'auteur de la *Note sur la création d'une Institution judiciaire* propose que la sanction pénale de la Convention fasse l'objet d'un traité international. Mais il n'aborde

---

<sup>2</sup> « Note sur la création d'une institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la *Convention de Genève*. Lue au Comité international de secours aux militaires blessés dans sa séance du 3 janvier 1872, par M. Gustave Moynier, président ». Voir *Bulletin international*, 3<sup>e</sup> année, n° 11, avril 1872, pages 121-131.

pas, dans son projet, la nature de ce traité, dont la rédaction devra ultérieurement faire l'objet d'un accord entre les États.

Quant aux mesures d'ordre judiciaire et exécutif, elles sont exprimées dans un projet de création d'un tribunal international.

S'inspirant de l'exemple du tribunal de l'Alabama, qui siégeait à ce moment-là à Genève mais n'avait pas encore rendu son jugement, Gustave Moynier proposa la création d'un tribunal pénal, composé de cinq membres, dont le mode de désignation et les compétences, sont définies par le projet de Convention.

Son rôle est ainsi présenté (article premier) :

Pour assurer l'exécution de la Convention du 22 août 1864 et de ses articles additionnels, il sera, en cas de guerre entre deux ou plusieurs des Puissances contractantes, constitué un tribunal international auquel pourront être adressées les plaintes concernant les infractions à ladite Convention.

Pour la formation du tribunal, le président de la Confédération suisse désignera, par le sort, trois des puissances signataires de la Convention, à l'exclusion des belligérants. Les gouvernements de ces trois puissances seront, ainsi que ceux des États belligérants, invités à nommer chacun un arbitre, et les cinq arbitres choisis s'assembleront, le plus promptement possible, au lieu qui leur sera provisoirement indiqué par le président de la Confédération (art. 2).

Le tribunal, qui ne s'occupera que des infractions au sujet desquelles des plaintes lui auront été adressées par les gouvernements intéressés, "soumettra les faits incriminés à une enquête contradictoire, pour laquelle toutes facilités devront lui être octroyées par les gouvernements signataires de la Convention, et spécialement par les belligérants (art. 4)". Il rendra, dans chaque cas particulier, un verdict de culpabilité ou de non culpabilité, et si la culpabilité est reconnue, "il prononcera une peine, conformément à la loi pénale internationale qui devra faire l'objet d'un traité complémentaire à la présente convention (art. 5)". Les gouvernements intéressés seront tenus d'infliger aux coupables les peines prononcées contre eux (art. 6).

C'était là un projet audacieux. Gustave Moynier s'en rend bien compte. "Je crains, écrit-il dans son commentaire, que l'on ne rencontre encore beaucoup de résistance chez les gouvernements, quand il s'agira de souscrire à la permanence d'une institution qui, au fond, porte atteinte à la souveraineté des États"<sup>3</sup>. Encore faut-il considérer que, selon ses vues, le tribunal ne connaîtrait que des infractions commises par des particuliers, et non par les gouvernements eux-mêmes.

A ses yeux il paraît vraisemblable que les gouvernements ne seraient jamais mis en cause. Comme il l'écrit dans une remarque qui semble être davantage l'expression d'une espérance que l'affirmation d'une certitude, "leur ferme intention de voir la convention loyalement appliquée doit se présumer, et il serait absurde d'imaginer en ordre supérieur donné au mépris de devoirs internationaux formellement reconnus"<sup>4</sup>. En dépit de cet optimisme, il se rend compte néanmoins que le temps n'est pas encore venu où ses propositions seront acceptées sans réserves. "Peut-être me suis-je laissé aller à concevoir une utopie : je vous en fais juge ; mais n'oubliez pas que la Convention de Genève elle-même et les sociétés de secours aux blessés ont été qualifiées de la sorte dès leur origine"<sup>5</sup>.

Le Comité international, ayant pris connaissance du projet et du communiqué dans ses séances du 3 et du 24 janvier 1872, l'accepta et décida d'en faire l'objet d'une circulaire aux comités centraux, pour consultation"<sup>6</sup>.

Mais les propositions de Gustave Moynier ne reçurent pas un accueil favorable dans le monde juridique. Gustave Rolin-Jaequemyns en présenta une analyse critique dans la *Revue de droit international et de législation comparée*, accompagnée de

---

<sup>3</sup> Ibidem, p. 4.

<sup>4</sup> Ibidem, p. 6.

<sup>5</sup> Ibidem, p. 10.

<sup>6</sup> Comité international, 28<sup>e</sup> Circulaire aux Comités centraux, 28 janvier 1872, signée du général Dufour, "en l'absence du Président". En annexe, la note de Gustave Moynier citée plus haut. Un deuxième envoi fut fait aux personnalités du monde juridique, le 1<sup>er</sup> février 1872.

lettres commentaires des juristes consultés<sup>7</sup>. Ceux-ci retiennent pour la plus part l'objection de la souveraineté nationale, la difficulté de recueillir des témoignages objectifs, le fait que l'exécution des peines "ne pourrait avoir lieu dans chaque pays qu'à la diligence des autorités" et l'impossibilité de placer à côté du tribunal international une force capable d'exécuter ses décisions.

Dans son commentaire, Rolin-Jaequemyns, retient spécialement l'incompatibilité qui se présente entre le tribunal proposé et certains principes constitutionnels, admis par la plupart des peuples libres.

Le tribunal aurait à rendre des sentences qui frapperaient dans leurs biens ou dans leur liberté les sujets des États intéressés. Or, c'est un droit non seulement collectif pour l'État, mais individuel pour chacun des citoyens, que ceux-ci ne puissent être soustraits à leurs juges ordinaires. Un tribunal dont quatre membres sur cinq seraient étrangers et qui aurait toute chance de siéger fort loin et du domicile ou de la résidence temporaire de la personne citée et du théâtre de l'infraction, ne serait-il pas un tribunal extraordinaire, exceptionnel au premier chef, alors surtout que certaines constitutions vont jusqu'à promettre aux citoyens l'institution d'un jury en toutes matières criminelles ?

L'organisation judiciaire et la procédure de tout pays libre, spécialement en matière pénale constituent un ensemble de garanties auxquelles il est également difficile de renoncer pour établir le tribunal projeté et de satisfaire en l'établissant. Car une partie de ces garanties consiste précisément dans la nationalité et la localité de la juridiction<sup>8</sup>.

Quant aux sondages faits par Edmond Favre auprès du baron Mundy, de la Croix-Rouge autrichienne, ils ne laissaient pas de

---

<sup>7</sup> « Note sur le projet de M. Moynier, relative à la création d'une institution judiciaire internationale, protectrice de la Convention, par G. Rolin-Jaequemyns, avec les lettres de MM. Lieber, Arch. Morin, de Holzendorff et Westlake ». *Revue de droit international et de législation comparée*, 1872, 4<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> livraison, pages 325-346.

<sup>8</sup> *ibidem*, p. 341.

place au doute. Selon le baron Mundy, au cas où la question des sanctions pénales serait maintenue il n'y aurait ni conférence préparatoire, ni conférence de Vienne, l'empereur d'Autriche s'y opposant. Les critiques à l'égard du Comité ne manquaient pas, comme il arrive parfois après une guerre.

Edmond Favre conserve de cette conversation l'impression très forte que l'hostilité contre le Comité a pris corps, que nous avons un grand nombre d'adversaires et qu'en conséquence il faut nous garder de prêter le flanc à la critique<sup>9</sup>.

Se rangeant à l'avis de ses collègues, Gustave Moynier abandonna alors son projet. Mais il ne faisait que le garder en réserve, tout en le remaniant en attendant que survienne à nouveau, en 1893, un projet dans lequel il s'efforcera de concilier la nécessité de sanctionner les infractions à la Convention avec les exigences de la souveraineté des États en matière pénale. En dépit de ces remaniements, il ne pourra convaincre les opposants. Tout au plus réussira-t-il à introduire dans la Convention de 1906 un article prescrivant aux gouvernements signataires de compléter leurs lois pénales militaires en vue de réprimer les infractions graves à la Convention de Genève.

Mais de cet insuccès Gustave Moynier fit le point de départ d'une nouvelle entreprise, en orientant ses recherches vers le renforcement des normes du droit international humanitaire. Ce sera la fondation de l'*Institut de droit international*, et la codification des lois de la guerre, dont nous parlerons dans un prochain chapitre.

---

<sup>9</sup> *Procès-verbaux du Comité international de la Croix-Rouge, 1863-1914*, Genève, Société Henry Dunant et CICR, 2006, page 537.

# ARRACHONS LOUIS APPIA À UN OUBLI INJUSTIFIÉ

par Roger DURAND

A l'occasion du bicentenaire de sa naissance, retrouvons l'un des principaux fondateurs du mouvement mondial humanitaire, peut-être même son précurseur le plus direct. Comme l'unique biographie qui lui a été consacrée est vieille d'un demi-siècle<sup>1</sup>, un rappel succinct des temps forts de sa vie n'est pas inutile.

## Quelques repères chronologiques

1818 Naissance, le 13 octobre, à Hanau, Hesse, Allemagne où son père Paul est le pasteur de l'Église wallonne depuis 1811

1819 Installation à Francfort jusqu'en 1849

1843 Docteur en médecine de l'université de Heidelberg

1849 Installation à Genève

1853 Mariage avec Anna Lasserre : 4 enfants

1859 Campagne d'Italie

Visite d'hôpitaux militaires ;

publication : *Le chirurgien à l'ambulance*<sup>2</sup>

1860 Citoyen de Genève

---

<sup>1</sup> BOPPE Roger, *L'homme et la guerre. Le docteur Louis Appia et les débuts de la Croix-Rouge*, Genève, Paris, J. Mühlethaler, 25 mars 1959, 237 pages.

<sup>2</sup> *Le chirurgien à l'ambulance ou quelques études pratiques sur les plaies par armes à feu suivies de Lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignan et Solferino*, Genève, Joël Cherbuliez, Paris, J. Cherbuliez, J.-B. Baillières, 1859, IX-240 pages.

- 1862 Premier prix de l'Academia Pontaniana, Naples, pour ses *Aforismi sul trasporto de feriti*<sup>3</sup>.
- 1863 Cofondateur du CICR, il participe à toutes les Conférences internationales de la Croix-Rouge, jusqu'en 1892
- 1864 Premier délégué du CICR, lors de la guerre du Schleswig-Holstein<sup>4</sup>
- 1867 Secrétaire du CICR
- 1867 Coauteur avec Gustave Moynier de *La guerre et la charité*
- 1870 Guerre franco-allemande, il rejoint les armées prussiennes où il sert comme chirurgien de guerre. Il collabore avec Clara Barton, venue d'Amérique
- 1872-1873 Voyages au Caire, avec l'espoir que le vice-roi adhère à la *Convention de Genève*
- 1877 : Docteur en médecine de l'Université de Paris
- 1898 Décès, le 1<sup>er</sup> mars, au numéro 5 de la rue Calvin à Genève

### **Un précurseur, un spécialiste, un visionnaire**

On ne sait pas assez que le rôle de Louis Appia a été décisif dans la fondation et le développement de la Croix-Rouge internationale. Sans vouloir négliger les contributions de ses collègues, il importe de rappeler les faits suivants :

Dans la conception du Mouvement humanitaire :

Pendant l'été 1859, alors qu'Henry Dunant « invente la Croix-Rouge » à la suite de son expérience de Castiglione, Louis Appia visite les hôpitaux de Lombardie. Trois ans avant *Un souvenir de Solferino*, il publie *Le chirurgien à l'ambulance*.

---

<sup>3</sup> Voir *Manuale di chirurgia militare*, Naples, 1862, Stamperia della Regia Università, pages 49-65, 19 planches.

<sup>4</sup> De son retour, il publie aussitôt *Les blessés dans le Schleswig pendant la guerre de 1864*, Genève, Jules-Guillaume Fick, [juin] 1864, 115 pages, 2 cartes.

Dans le lancement fulgurant de cette institution :

Avec Charles M. van de Velde, il est le premier délégué du CICR dans une guerre, mission dont il publie un rapport décisif sur la faisabilité de la future Croix-Rouge, avant la Conférence diplomatique d'août 1864.

Dans son expertise médicale :

Certes le docteur Théodore Maunoir fait aussi partie des fondateurs du CICR, mais Louis Appia est le seul spécialiste de la chirurgie de guerre. Il est aussi le seul à expérimenter la démarche Croix-Rouge sur les champs de bataille : en juillet 1866, c'est la bataille de Bezzecca dans le Trentin italien ; en 1870-1871, c'est la Guerre franco-allemande. Mentionnons la tradition familiale qui le cite à Paris en 1848...

Alors que la *Convention de Genève* limite le champ d'activité de la Croix-Rouge internationale aux militaires blessés ou malades des armées en campagne, il se fait l'apôtre de la médecine des premiers soins et du « geste qui sauve ». Animé d'une authentique fibre philanthropique, il organise des cours et des conférences pour diffuser les principes d'hygiène sociale. Il s'astreint aussi à participer comme juré à de fastidieux concours sanitaires.

Dans son fonctionnement :

Après la dramatique démission d'Henry Dunant, Louis Appia reprend la charge de secrétaire, de 1867 à 1870. Il participe à toutes les Conférences internationales de la Croix-Rouge internationale de 1863 à 1892, de même qu'il prend part à d'importantes manifestations liées à la problématique de l'humanitaire militaire. Il collabore étroitement avec Clara Barton. Lors de son second séjour en Égypte, il négocie l'adhésion du vice-roi Ismaïl à la *Convention de Genève*.

Dans sa diffusion :

Auteur de nombreuses publications techniques ou de vulgarisation, Louis Appia ne ménage pas sa peine pour faire connaître le

mouvement humanitaire, non seulement auprès des décideurs, mais aussi dans la population.

Dans son témoignage :

Louis Appia est un chrétien engagé, membre de la Société évangélique de Genève. Authentique prophète et apôtre de l'humanitaire, il vit son engagement au service de son prochain dans la détresse autant morale, spirituelle que physique.

Disciple du Bon Samaritain jusqu'au tréfonds de lui-même, il indispose même ses collègues par son non-respect de la neutralité confessionnelle et religieuse que la Croix-Rouge internationale avait posé comme un de ses principes fondamentaux.

### **Mieux connaître, voire découvrir ce géant de l'humanitaire naissant**

Biographie et bibliographie à renouveler ou à créer :

En 1959, Roger Boppe publie la seule et unique biographie sur Louis Appia. Non seulement, nos connaissances sur l'homme et le contexte se sont considérablement enrichies en un demi-siècle, mais surtout la manière de traiter une biographie a beaucoup évolué. Certes, quelques études ponctuelles ont vu le jour depuis lors. Mais, soit elles se bornent à paraphraser ce qui est su, soit elles ont paru dans des publications à diffusion limitée.

D'autre part, la liste de ses publications n'a jamais été établie de façon méthodique.<sup>5</sup> De même, l'inventaire de ses dessins et croquis n'a jamais été dressé.

Enfin, nos recherches les plus récentes ont permis d'exhumer des manuscrits inédits et jamais utilisés par les historiens. Par

---

<sup>5</sup> Cette bibliographie est désormais accessible sur le site [www.louis-appia.ch](http://www.louis-appia.ch). Signalons aussi sa *Conférence sur la Croix-Rouge à donner le 9 février 1893 dans la nouvelle salle des Conférences populaires, rue du Port* dont le manuscrit a été édité par Roger Durand, Guy Le Comte et Gabriella Ballesio, Genève, Société Henry Dunant « Collection de documents pour servir à l'histoire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », n° 3, 9 février 2013, 75 pages.

exemple le curriculum vitae tracé de sa main, en latin, est conservé à l'Université de Heidelberg.

Assurément, la publication d'une biographie complète de Louis Appia s'impose. D'autres publications aussi : la bibliographie de ses publications, une anthologie de sa correspondance, le corpus de ses dessins ou croquis, la traduction vers l'allemand de son rapport sur *Les blessés dans le Schleswig pendant la guerre de 1864*.

Nécessité de redécouvrir un géant de l'humanitaire :

Ni la biographie ni l'œuvre de Louis Appia ne sont connues ni diffusées à la mesure de ce qu'il a apporté à l'humanité. Pour des raisons stratégiques compréhensibles, il paraît évident que la principale institution héritière de son œuvre, le Comité international de la Croix-Rouge, ne met pas dans ses priorités une telle démarche historique.

Il en va d'ailleurs de même pour les institutions où il a joué un rôle important comme la Société évangélique ou la Société médicale de Genève. La commémoration du bicentenaire de sa naissance offre donc l'opportunité de combler cette double lacune.

Publics cibles :

Le monde médical : l'œuvre médicale de Louis Appia ; les synergies entre le médical et la problématique de la Croix-Rouge.

L'humanitaire : non seulement les institutions internationales de la Croix-Rouge ; mais aussi plusieurs Sociétés nationales : Allemagne (sa patrie, son lieu de formation, ses missions en 1864 et 1870) ; Italie (les Appia sont originaires du Piémont, voyages ou missions d'Appia lors des guerres de l'Italie face à l'Autriche en 1859 et 1866) ; Genève et la Suisse (son pays d'adoption).

Le politique : la ville d'Hanau est heureuse de redécouvrir un citoyen à l'envergure mondiale ; Genève, haut-lieu de l'humanitaire, se réjouira de mettre à sa juste place cet immigré exemplaire.

Les internationaux : à l'image de ses collègues du CICR et peut-être même plus encore, Louis Appia fut un adepte de l'action au niveau planétaire, un citoyen du monde, un homme concerné par la misère où qu'elle sévisse.

Les religieux : chrétien engagé dans la dynamique évangélique, Louis Appia porta un témoignage permanent de sa foi et de sa mission auprès de toutes les couches de la population.

### **Une commémoration en deux volets**

L'importance de Hanau et de l'Allemagne :

Nous ne le soulignons pas assez, le natif de Hanau est un citoyen allemand, bien avant de devenir genevois et suisse. Cette dimension constitutive de la personnalité de notre citoyen du monde a trop souvent été sous-estimée.

Il ne s'agit pas uniquement de dates ou d'années passées à gauche ou à droite, il s'agit du lieu de naissance, du lieu de formation gymnasiale (Francfort), du lieu de formation professionnelle (Heidelberg), du premier lieu de la pratique professionnelle (Francfort). Probablement aussi d'un premier vécu politique (tentative échouée de la République de Francfort en 1848) et d'une première expérience au feu (les blessés de cette révolution).

L'importance de Genève et de la Suisse :

Son père Paul ayant étudié la théologie dans la cité de Calvin, Louis Appia noue très tôt des liens avec Genève. Ses parrains sont originaires de cette ville. Il y étudie à l'Académie de Belles-Lettres, avant d'aller à Bonn puis à Heidelberg pour sa formation de médecin.

Peu après son installation en 1849, il épouse une Genevoise avec laquelle il fonde une belle famille. Bien intégré auprès de ses confrères, il préside bientôt la vénérable Société médicale, il s'engage aussi auprès des philanthropes de la Société genevoise d'utilité publique. Sa naturalisation en 1860 consacre donc un choix de vie.

Une commémoration internationale :

Comme l'homme et l'institution majeure qu'il a servie ont ouvert une nouvelle page dans l'histoire de l'humanitaire, nous pouvons imaginer des manifestations orchestrées par Genève et Hanau, de façon symétrique et complémentaire. Par exemple, une exposition bilingue composée d'une vingtaine de panneaux et un colloque scientifique sur la jeunesse et la formation, puis sur ses rôles dans l'humanitaire, le social et le religieux.

Nous prévoyons aussi des visites des lieux historiques ou des voyages d'étude à Genève ; à Hanau, sans oublier Francfort et Heidelberg ; en Italie : Vallées vaudoises du Piémont ; Castiglione et Solferino ; Bezzecca, Storo, Tiarno, Pieve di Buono dans le Trentin. Peut-être à Paris où Louis Appia acquiert un surprenant doctorat en médecine, à l'âge de 59 ans !

Et pourquoi pas des plaques commémoratives : à Hanau, sur l'emplacement de sa maison natale ; à Genève, sur le sinistre parking qui remplace sa dernière demeure au numéro 5 de la rue Calvin ou bien sur la façade de l'immeuble où il pratiquait la médecine lorsqu'il a cofondé la Croix-Rouge internationale ? Sans oublier le panneau historique de la station de métro « Solferino » à Paris.

## **Collaborations**

Ayant décidé d'investir dans une telle opération, la *Société Louis Appia* se réjouit que les Hautes Autorités politiques de Genève et de Hanau apportent leur patronage et leur soutien à ce projet.

Elle bénéficie aussi du concours d'institutions marquantes dans le parcours de Louis Appia, soit qu'il s'y soit formé, soit qu'il y ait joué un rôle significatif :

- Wallonisch-Niederländische Gesellschaft de Hanau
- Société évangélique de Genève
- Société genevoise d'utilité publique
- Société médicale de Genève ; Wetteravishe Gesellschaft de Hanau

De même, les institutions héritières de Louis Appia participent à l'événement :

- Comité international de la Croix-Rouge
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Croix-Rouge genevoise
- Sociétés nationales de la Croix-Rouge : Allemagne, France, Italie et Suisse.

Sans oublier des sociétés actives dans les démarches historiques :

- Société Henry Dunant, centre de recherches historiques sur la vocation humanitaire de Genève
- Société d'histoire et d'archéologie de Genève
- Société genevoise de généalogie
- Institut national genevois
- La Table vaudoise de Torre Pellice
- Les sociétés savantes de Hanau, Francfort et Heidelberg.

### **Membres de la famille**

Bien que son épouse Anna Lasserre lui ait donné 4 enfants, Paul, Hélène, Marie et Adolphe, et que deux d'entre eux se soient mariés, Louis Appia n'a plus de descendants directs.

Heureusement, la famille Appia est encore représentée par les descendants de ses frères et sœurs<sup>6</sup>. De façon très dynamique,

---

<sup>6</sup> Paul et Caroline Appia Develay ont six enfants : Pauline (1815-1889) qui épouse Jean Vallette, Marie (1816-1886) qui épouse Jacques Claparède, Louis (1818-1898) qui épouse Anne Lasserre, Cécile (1820-1858) qui épouse Gabriel de Beaumont, Louise (1825-1904), Georges (1827-1910) qui épouse Hélène Sturge.

ils sont nombreux à participer à la présente démarche de redécouverte de leur arrière-arrière (et plus encore) grand-oncle.

Leur participation active apporte une contribution espérée depuis longtemps par les historiens : l'exhumation d'archives familiales. En effet, hormis les archives du CICR, aucun fonds Louis Appia n'est parvenu à notre connaissance, alors que sa correspondance et ses dessins ont dû exister et circuler en quantité...

### **Société Louis Appia**

Fondée à Chens sur Léman, le 4 mars 2017, la Société Louis Appia réunit des membres de la famille Appia et des personnes intéressées par le projet de cette commémoration destinée à faire mieux connaître la vie, l'œuvre et le rayonnement d'un des principaux fondateurs de la Genève humanitaire, en même temps que haute figure des milieux évangéliques.

Toute personne intéressée est invitée à présenter sa candidature au comité. La cotisation s'élève à 50 francs (40 euros) ; pour les étudiants et personne sans revenu fixe : 10 francs (8 euros) ; pour les couples : 70 francs (60 euros). Pour les versements en Suisse : CCP 14-035132-9.

Réuni dès le 8 septembre 2016, le Comité Louis Appia, cofondateur de la Croix-Rouge a été constitué le 4 mars 2017. Il est composé de membres de la famille et d'historiens : Laurence Appia, Louis Appia, Valérie Appia, Roger Durand, Valérie Lathion, Bertrand Pictet et Olivier Pictet.

Le Conseil scientifique est actuellement composé des personnes suivantes : Gabriella Ballesio (Torre Pellice), Roger Durand (Genève), Filippo Maria Giordano (Centro studi sul Federalismo, Turin), Valérie Lathion (Université de Fribourg), Guy Le Comte (Genève), Rainer Schlösser (Université de Iena), Olivier Pictet (Genève), Philipp Rieder (Genève) et Paolo Vanni (Florence). Il est épaulé par des membres correspondants : Maria Grazia Baccolo en Italie, Jean-Marie Mouthon en France, Martin Hoppe en Allemagne.

## Coordonnées

Route du Grand-Lancy 92 ; CH-1212 Grand-Lancy ;  
contact@louis-appia.ch,

+41 79 666 58 23 ; site internet (webmaster Olivier Pictet) :  
www.louis-appia.ch

## Rendez-vous principaux

- Vendredi 26 janvier 2018, 12 heures : visite guidée de documents sur ou par Louis Appia aux Archives du CICR, par Daniel Palmieri ; l'après-midi, même visite à la Bibliothèque de Genève, par Nicolas Schätti.
- 26-28 février 2018 : délégation à Hanau, Hesse, Allemagne.
- Samedi 16 juin 2018 : visite du domaine Gabriel et Cécile Bouthillier de Beaumont-Appia à Collonges-sous-Salève, France.
- 23-27 août 2018 : voyage d'étude à Solferino et Castiglione ; puis le site de la bataille de Bezzecca, Tiarno, Storo et Pieve du Buono dans le Trentin italien.
- 12-14 octobre 2018 : commémoration officielle à Genève
- 2-6 novembre 2018 : commémoration officielle à Hanau

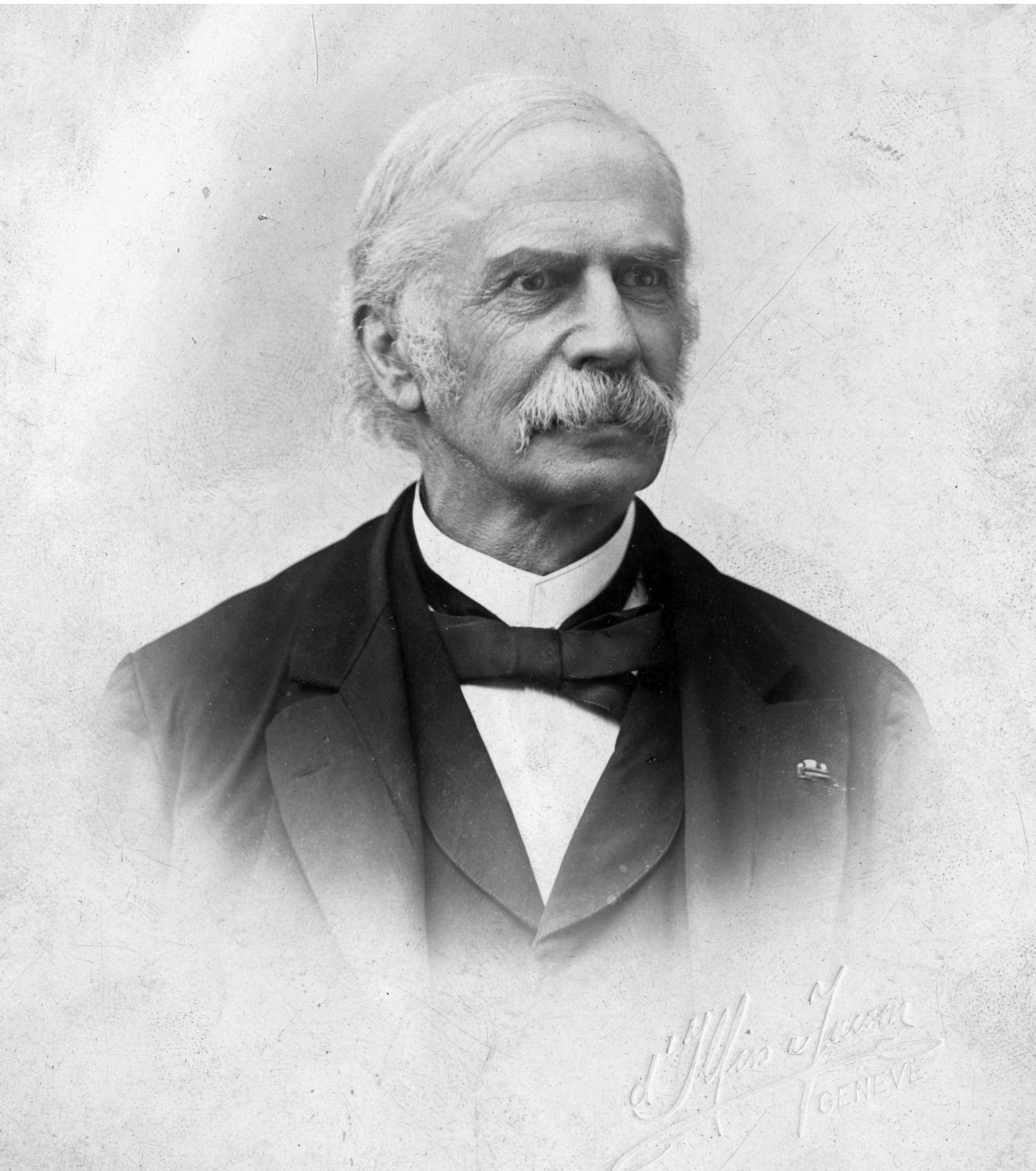
## Pour en savoir plus

De nombreux documents sont disponibles : sur les manifestations et activités du bicentenaire de la *Commémoration officielle* les 12 - 14 octobre 2018 ; sur le *Colloque historique du samedi 13 octobre 2018* ; sur l'exposition : *Un chemin de vie. Louis Appia de Hanau à Genève*, en 22 kakémonos ; sur la pièce de théâtre : *Dialogue entre Louis Appia, son cousin Frédéric Ferrière et Clara Barton* ; sur les activités de la Société Louis Appia entre aujourd'hui et la commémoration elle-même : *Programme 2018*.

Des dépliants sont disponibles en français, en anglais, en italien et en allemand.

ROGER DURAND

Tous ces documents sont accessibles sur le site [www.louis-appia.ch](http://www.louis-appia.ch) qui contient aussi les *Statuts de la Société Louis Appia* et de nombreuses informations complémentaires.



# LE BAPTÊME DE LA NOUVELLE « POINTE DUNANT » ZERMATT, LE 6 OCTOBRE 2014

par François BUGNION

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention de Genève* du 22 août 1864, Monsieur Didier Burkhalter, Président de la Confédération, a proposé à la Commune de Zermatt d'attribuer le nom d'Henry Dunant à l'un des sommets voisins de la Pointe Dufour, la « Ostspitze ».<sup>1</sup>

Cette demande ayant été acceptée par la Commune de Zermatt puis par la Canton du Valais, la commune a organisé, en partenariat avec le Département fédéral des affaires étrangères, une brève cérémonie au Gornergrat pour consacrer cette dénomination et dévoiler une plaque en l'honneur d'Henry Dunant et du Général Dufour, plaque qui sera ensuite apposée sur la cabane du Mont Rose.

J'ai assisté à cette cérémonie à la demande du Président du CICR, M. Peter Maurer, qui ne pouvait y prendre part.

Outre M. Burkhalter et son épouse, M. Jean Michel Cina, Président du Conseil d'État du Canton du Valais, et M. Andreas Biner,

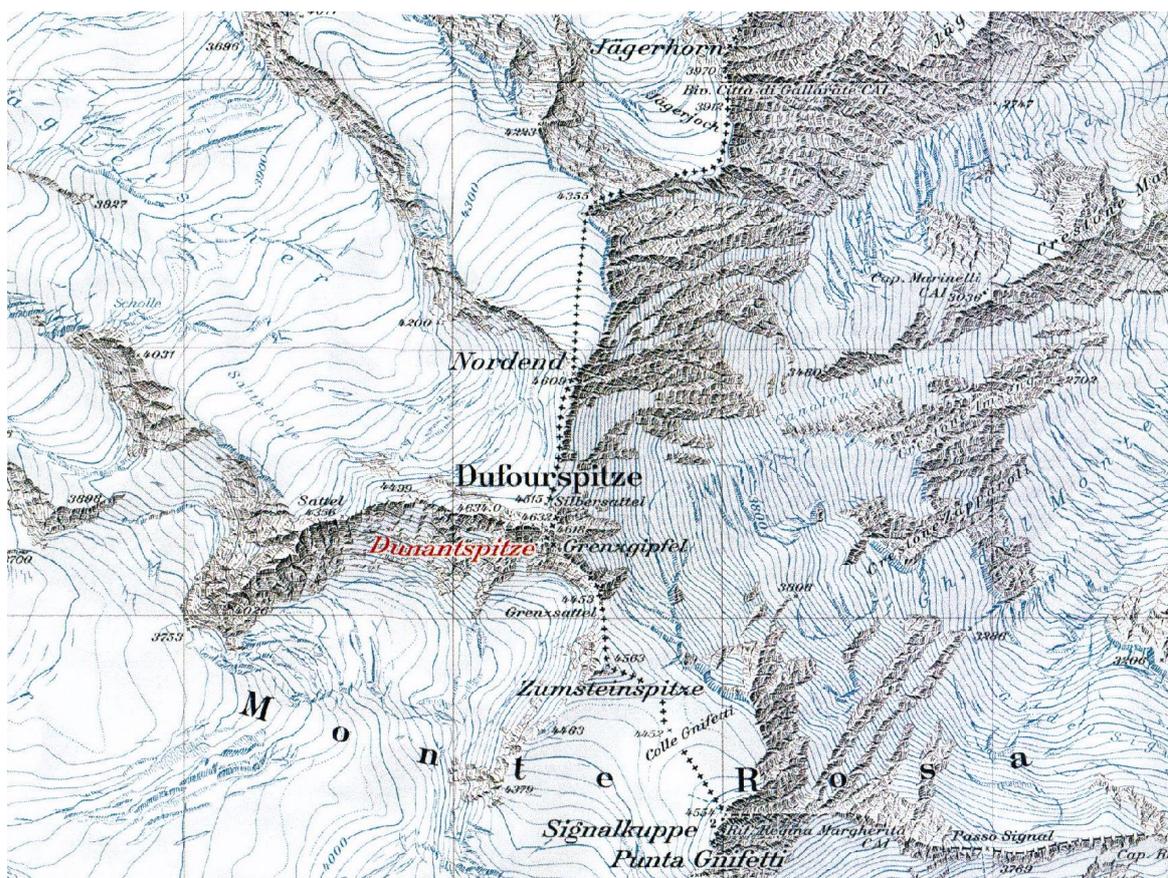
---

<sup>1</sup> Lettre du 5 septembre 2014 du Président de la Confédération à M. Hans-Robert Amann, Président de la Commission cantonale de nomenclature du Canton du Valais.

« Burgerpräsident » de Zermatt ainsi qu'un groupe de chefs d'unité du DFAE participaient à la cérémonie.<sup>2</sup>

MM. Biner et Cina ont principalement souligné combien Henry Dunant avait contribué au bon renom de la Suisse. M. Burkhalter a rappelé combien le droit humanitaire faisait partie de l'identité de la Suisse, tout comme nos paysages alpins, et a relevé les problèmes auxquels se heurtait sa mise en œuvre aujourd'hui. Pour ma part, j'ai principalement tenu à exprimer la gratitude du CICR pour l'initiative du Président de la Confédération, sans évoquer les problèmes actuels de mise en œuvre du droit international humanitaire afin de ne pas couper l'herbe sous les pieds de M. Burkhalter.

A l'issue de la cérémonie, M. Biner a invité M. et Mme Burkhalter, M. Cina et moi à faire un tour en hélicoptère qui nous a permis de survoler la nouvelle « Dunantspitze ».



<sup>2</sup> La Commune de Zermatt était représentée par le président de la Communauté bourgeoise et non pas par l'autorité politique, du fait que le Conseil communal se trouvait au Japon pour animer une campagne promotionnelle.

**Allocution de M. Didier Burkhalter,  
Président de la Confédération**

**6 octobre 2014, Gornergrat**

**«Der schönste Berg der Schweiz»<sup>3</sup>**

Sehr geehrter Herr Präsident Cina,

Sehr geehrter Herr Burgerpräsident Biner,

Monsieur Bugnion,

Meine Damen und Herren,

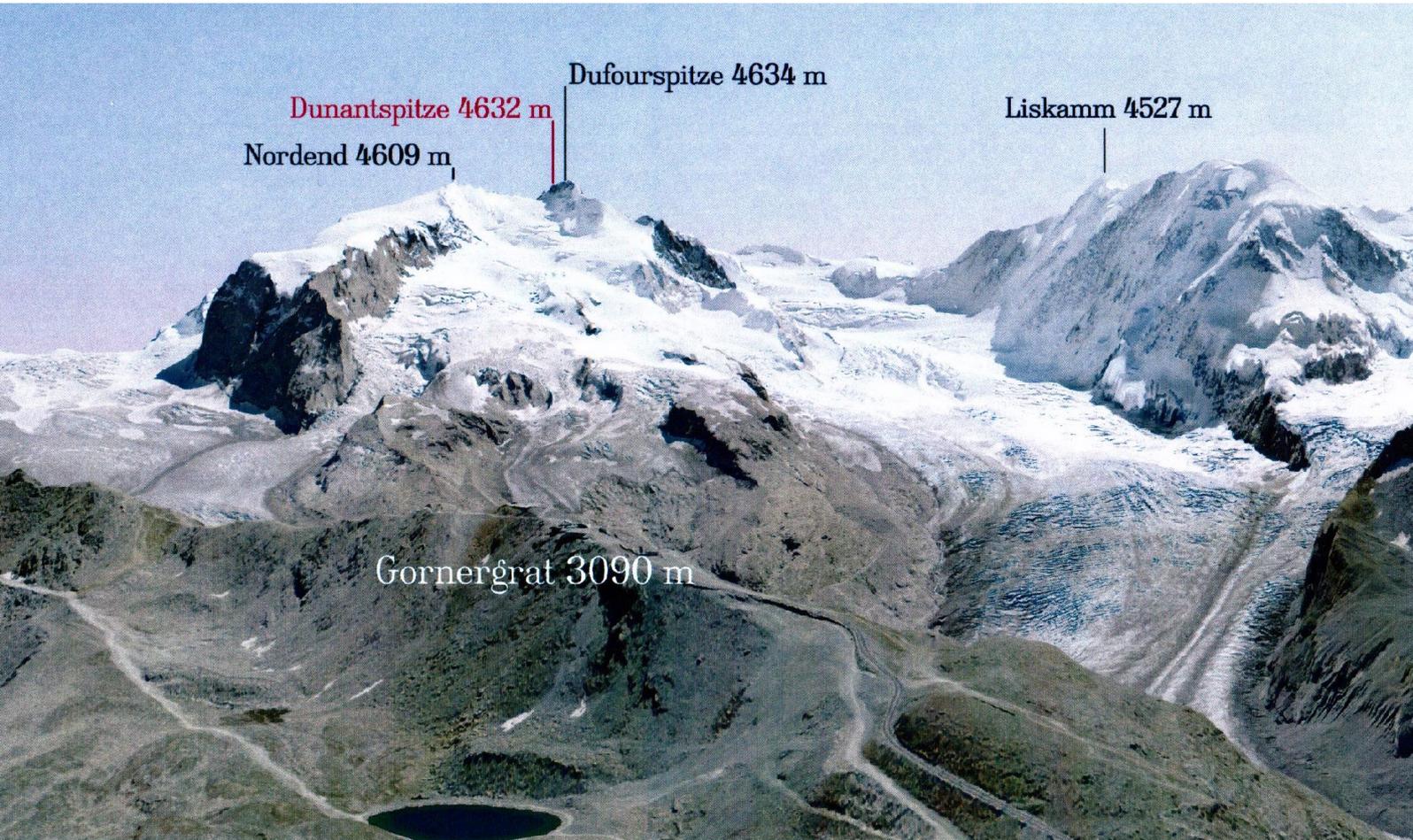
Das Lebenswerk von Henry Dunant ist ein Berg. Nicht ein Berg der einen Schatten wirft, sondern ein Berg, der die Welt mit seinem Schein erhellt. Es ist ein Berg, der Würde spendet, der Menschlichkeit ausstrahlt und dorthin bringt, wo es am bittersten nötig ist. Das Lebenswerk von Henry Dunant ist der schönste Berg der Schweiz.

Einen Berg umzutaufen ist kein alltägliches Ereignis. Es ist ein Akt von historischer Tragweite, der noch jahrzehntelang, ja, vielleicht jahrhundertlang Gültigkeit behalten wird. Es ist deshalb nicht etwas, das man leichtfertig macht. Die Gemeinde Zermatt und der Kanton Wallis waren sich dessen bewusst, als sie den Entscheid zur Umbenennung der Ostspitze in Dunantspitze fällten: Für eine aussergewöhnliche Persönlichkeit wurde diese aussergewöhnliche Geste gemacht.

Vor 151 Jahren hat der Bundesrat die „höchste Spitze“ in „Dufourspitze“ umbenannt. Er würdigte damit Guillaume-Henri

---

<sup>3</sup> Berne, 06.10.2014 - Gornergrat (Zermatt), 06.10.2014 - Discours de M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération suisse, à l'occasion du changement de nom de l'Ostspitze en pointe Dunant - Seule la version orale fait foi.



Dufours Verdienste als „friedensstiftender“ General und herausragenden Kartograf. Dufour nahm im gleichen Jahr an der Gründung der Vorläuferorganisation des IKRK teil, zusammen mit Henry Dunant. Ein Jahr später, am 22. August 1864 wurde die erste Genfer Konvention „betreffend die Linderung des Loses der im Felddienst verwundeten Militärpersonen“ unterschrieben. Damit kam ein Stein ins Rollen, der zu einem Berg heranwachsen sollte.

In den letzten 150 Jahren seit der Unterzeichnung der ersten Genfer Konvention hat sich das humanitäre Völkerrecht gewaltig weiterentwickelt, gewandelt, angepasst. Es hat nichts von seiner Aktualität eingebüsst, im Gegenteil: im Kontext von Bürgerkriegen und asymmetrischer Kriegsführung ist die Anzahl schutzbedürftiger Personen nach wie vor sehr hoch.

Doch immer wieder bedecken Wolken den Berg, den Henry Dunant geschaffen hat. Immer wieder haben wir das Gefühl, das humanitäre Völkerrecht drohe im Kriegsgetümmel unterzugehen. Es liegt an uns, die Wolken zu verjagen, damit der Berg alle Ecken der Welt mit seinem Schein erhellt.

Vor wenigen Wochen kam ein Mitarbeiter des IKRK, Laurent, getragen von diesen Zielen in die Ukraine. Er war da, um den Menschen in der grössten Not zu helfen. Am vergangenen Donnerstag ist Laurent in Donezk umgekommen.

Sein Tod ist inakzeptabel und er zeigt uns, wie verletzlich Menschen in Kriegsgebieten sind – gerade auch jene, die sich für eine Linderung des Leids einsetzen. Er zeigt zudem, mit welchem Mut und Engagement sich auch heute noch Menschen dafür einsetzen, Henry Dunants Ideale in die Welt hinauszutragen. Die Würdigung, die wir heute Henry Dunant erweisen, ist auch eine Anerkennung. Für die tausenden von anonymen und mutigen Menschen, die, wie Laurent, sich dafür engagieren, damit die Werte des Roten Kreuzes leben.

Wenn wir heute den jüngsten und schönsten Berg der Schweiz taufen, sollen wir uns der drängendsten humanitären Herausforderungen bewusst sein. Wir müssen noch mehr tun für die Anwendung des bestehenden humanitären Völkerrechts.

Zusammen mit dem IKRK hat die Schweiz eine Initiative lanciert, um die Umsetzung der Ideen von Henry Dunant zu stärken. Wir möchten ein Staatengremium zu schaffen, das sich regelmässig und systematisch mit der Respektierung des humanitären Völkerrechts befasst und damit verbundene Herausforderungen angeht. Dies wäre ein grosser Stein, ein wichtiger Beitrag, um Dunants Idee der Menschlichkeit im Krieg für künftige Generationen zu sichern und zu stärken.

Meine Damen und Herren,

Die beiden höchsten Gipfel der Schweiz heissen ab heute Dufour- (4634 m ü. M.) und Dunantspitze (4632 m ü. M.). Sie tragen die Namen zwei der grössten Bürger dieses Landes, zwei Bürger, die durch ihr Engagement das Schicksal von Millionen von Soldaten, Kriegsgefangenen, Verwundeten und Zivilpersonen geprägt und verbessert haben und uns heute noch inspirieren. Wir sind stolz auf sie und wir sind uns bewusst, dass ihr Engagement vor 150 Jahren eine Verantwortung für uns bedeutet.

Nächstes Jahr wird eine Seilschaft, bestehend aus einem Vertreter des IKRK, einem Vertreter der Gemeinde Zermatt und einem Vertreter des Aussendepartements die Dunantspitze besteigen. Sie werden dort eine Tafel anbringen, um uns und unsere Nachfahren daran zu erinnern, dass die Idee der Menschlichkeit selbst im Krieg niemals aufgegeben werden darf.

Ich möchte heute mit dieser Botschaft der Gemeinde Zermatt bereits eine andere Tafel überreichen, die in der neuen Monte Rosa Hütte aufgehängt wird.

Sie soll den Wanderern als Inspiration dienen, auch als Staatsbürger hohe Ziele anzustreben, so wie es Henry Dunant und Guillaume-Henri Dufour taten.

Mögen diese Berge, die so schöne Namen tragen und so starke Werte vertreten, unser Land, Europa und die Welt erhellen. Mögen sie die Jugend der Welt daran erinnern, wie wichtig Engagement und Grosszügigkeit ist. Wie wichtig es ist, die Werte der Menschlichkeit hochzuhalten.

**Allocution de M. François Bugnion,  
Membre du Comité international de la Croix-Rouge**

**6 octobre 2014, Gornergrat**

Monsieur le Président de la Confédération,

Mme Burkhalter,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat du Canton du Valais,

Sehr geehrter Herr Burgerpräsident,

Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je tiens, au nom du Comité international de la Croix-Rouge, à remercier très chaleureusement le Président de la Confédération, Monsieur Didier Burkhalter, pour l'initiative de donner le nom d'Henry Dunant à l'un de nos sommets. Je tiens également à remercier très vivement la Commune de Zermatt et le Canton du Valais pour l'appui qu'ils ont bien voulu apporter à ce projet.

L'hommage ainsi rendu à Henry Dunant est d'autant plus apprécié que ce dernier a connu un destin tragique. S'il a contribué, à travers la fondation de la Croix-Rouge et l'adoption de la *Première Convention de Genève* du 22 août 1864, dont nous fêtons cette année le 150<sup>e</sup> anniversaire, à faire rayonner Genève et la Suisse dans le monde entier, si tous les souverains de sa génération ont tenu à saluer ses initiatives et lui conférant médailles et décorations, il a également connu, à la suite d'une déroute financière, la misère, l'opprobre et l'exil. La reconnaissance de son rôle fondateur à travers l'octroi du premier Prix Nobel de la Paix, en novembre 1901, est sans doute venue trop tardivement pour lui apporter l'apaisement et le réconfort auxquels il aspirait.

Ainsi, en donnant son nom à l'un de nos sommets, au cœur d'un des plus beaux paysages du monde, la Commune de Zermatt, le Valais et la Suisse tout entière témoignent de l'honneur qu'Henry

Dunant a fait rejaillir sur son pays et rendent hommage au service éminent qu'il a rendu à l'humanité.

Enfin, je tiens à relever la portée symbolique de la proximité de la nouvelle « Dunantspitze » avec la vénérable « Dufourspitze » que nous connaissons tous. D'un côté, le fougueux philanthrope qui a créé la Croix-Rouge et posé la première pierre du droit international humanitaire contemporain. De l'autre, l'éminent général qui a restauré l'unité de la Confédération, le savant cartographe qui a doté la Suisse d'un magnifique instrument de développement. Or, au soir de sa vie, le général Dufour n'a pas craint de mettre son autorité et son immense prestige au service du projet novateur du jeune Henry Dunant. Disons-le tout net, sans cet appui, ce projet n'aurait sans doute jamais abouti. C'est aussi cet appui que nous rappellera dorénavant la proximité de ces deux sommets.

Encore une fois, un très grand merci pour cette belle initiative qui nous réunit aujourd'hui dans ce paysage inoubliable.

## BUSTES EN BRONZE D'HENRY DUNANT ET DE L'ÉMIR ABDELKADER

par Peter MAURER<sup>1</sup>

Monsieur le Ministre,  
Excellences,  
Mesdames et messieurs, chers collègues, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements et ma gratitude à la République algérienne démocratique et populaire, représentée ici par Son Excellence, Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, pour le cadeau fait au CICR des bustes de deux personnages d'exception, l'Émir Abdelkader et Henry Dunant, qui trônent aujourd'hui dans cet *Humanitarium*.

Les deux hommes vécurent en Algérie et tous les deux furent les chantres des principes humanitaires. Le premier, Algérien de naissance, le second, Algérien de cœur. Comment ne pas être rempli d'humilité et de fierté devant ces deux modèles d'humanité et de fraternité ? C'est avec émotion que nous associons aujourd'hui leurs noms, que nous les célébrons et les revendiquons comme partie intégrante d'un patrimoine universel.

Monsieur le Ministre, ce cadeau symbolique offert par votre pays au CICR doit être inscrit sur la liste des événements qui mar-

---

<sup>1</sup> Discours prononcé par le président du Comité international de la Croix-Rouge, lors de la cérémonie du 18 septembre 2014 tenue à l'*Humanitarium* du CICR.

quent notre histoire commune. C'est aussi pour moi l'occasion de saluer l'idéal humanitaire dont l'Émir Abdelkader a pris l'initiative.

Mesdames et Messieurs, nous célébrons, cette année, le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Comité international de la Croix-Rouge. A l'origine de ce grand projet humanitaire se trouvent les idées d'Henry Dunant. Tout le monde sait que ce dernier est né à Genève et que le droit international humanitaire est également appelé "droit de Genève". Ce qui est moins connu, c'est l'attachement d'Henry Dunant pour l'Algérie. Pendant quinze ans, il y séjournera de nombreuses fois, pour y mener des affaires, avec un succès mitigé comme nous le savons.

Une autre réalité est hélas trop souvent ignorée, chez nous du moins : le fait qu'il revient à l'Émir Abdelkader d'avoir édicté des instructions qui préfigurent le droit international humanitaire contemporain. En effet, la plupart des historiens et des juristes font remonter l'origine de ce droit au *Code Lieber* ou à la première *Convention de Genève*, adoptée en 1864.

L'Émir Abdelkader était une personnalité brillante tant sur le plan militaire que dans le domaine humanitaire. Malgré sa détermination à vaincre l'ennemi, il était respecté et se distinguait par son humanisme et son souci d'alléger les souffrances des prisonniers de guerre.

En 1843, l'Émir Abdelkader promulgua un décret, récompensant financièrement celui qui remettrait aux autorités un prisonnier français ou un chrétien sain et sauf. Ce document révolutionnaire, véritable *Code pour la Protection des Prisonniers*, interdisait la torture et les mauvais traitements, bannissait la mise à mort de prisonniers français désarmés et proclamait leur droit à recevoir la visite d'aumôniers et à des conditions matérielles identiques à celles des troupes de l'Émir.

Si la responsabilité de la Puissance détentrice pour la protection des prisonniers de guerre ne sera mise en évidence qu'après la première guerre mondiale, dans la *Convention de Genève* de 1929, le décret de l'Émir avait déjà le même objectif: sauvegarder la vie et la dignité des prisonniers.

Comme beaucoup de personnalités et d'intellectuels européens, Henry Dunant connaissait l'Émir Abdelkader de réputation et ad-

mirait sa "vaillance". S'ils ne se sont jamais rencontrés, leurs destins se sont croisés.

Mesdames et Messieurs, je mentionnais tout à l'heure l'attachement d'Henry Dunant pour l'Algérie. Nous pourrions aller plus loin, et lier cet attachement à ce qui deviendra l'œuvre de sa vie. En effet, c'est en raison de la mauvaise tournure que prennent ses affaires que Dunant se rend en juin 1859 en Italie, où il espère rencontrer Napoléon III pour lui demander son soutien. Il se retrouve alors par hasard sur le champ de bataille de Solferino, où son destin bascule. Profondément bouleversé par la violence dont les hommes sont capables, le Genevois décide de promouvoir l'idée que les blessés, désormais dans l'incapacité de combattre, méritent d'être traités avec humanité. Cette conviction constitue l'un des principes directeurs du DIH moderne, à savoir le respect et la protection de toutes les personnes ne participant pas aux hostilités.

Presque un an après la bataille de Solferino, en juillet 1860, à Damas, l'Émir Abdelkader sauve d'une mort certaine, au péril de sa vie, 12 000 chrétiens et plusieurs consuls étrangers. La conduite exemplaire de l'Émir dans ces circonstances dramatiques a soulevé l'admiration du monde entier. Outre le pape, plusieurs chefs d'État l'ont remercié et lui ont décerné des décorations. L'Émir Abdelkader a répondu aux uns et aux autres, en expliquant que l'Islam est une religion de justice et de tolérance qui interdit le massacre des innocents.

A la jonction de ces deux destins, nous voyons l'affirmation de valeurs humanitaires identiques. Plus de 150 ans plus tard, l'actualité internationale nous montre que les règles du droit humanitaire n'ont rien perdu de leur pertinence.

Mesdames et Messieurs, 150 ans après sa création, le Comité international de la Croix-Rouge reste déterminé à poursuivre sa lutte pour assurer un peu d'humanité au milieu des combats, malgré les obstacles et les nouveaux défis humanitaires qu'apportent les conflits armés contemporains, et ce aux côtés des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Les parties au conflit doivent en tout temps faire la distinction entre la population civile et les combattants. Toutes les mesures

et précautions nécessaires doivent être prises pour protéger les populations civiles, les malades et les blessés, civils ou militaires, ainsi que les personnes privées de liberté.

Le respect des règles du droit international humanitaire est essentiel pour garantir l'accès des victimes aux soins, à l'alimentation, à l'eau et, si nécessaire, à l'assistance humanitaire. Aujourd'hui, en Syrie des centaines de milliers de personnes ont cruellement besoin d'aide. Chaque jour, des centaines de civils meurent ou sont grièvement blessés. Chaque jour encore, des centaines de personnes viennent s'ajouter aux millions de Syriens déjà déplacés à l'intérieur du pays ou qui ont cherché refuge à l'étranger.

En Syrie comme ailleurs, civils et combattants meurent de blessures, parce qu'ils n'ont pas pu recevoir à temps les soins médicaux auxquels ils ont droit. La violence dirigée contre les blessés, les malades, le personnel médical et les structures de santé est un défi humanitaire majeur de notre époque, auquel le CICR, comme d'autres acteurs humanitaires, doit faire face.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, notre présence ici et maintenant est significative à plus d'un titre. Nous mesurons, à l'occasion de cette cérémonie, toute la portée de la fraternité, de la tolérance et des valeurs humanitaires que l'Émir Abdelkader et Henry Dunant ont incarnées.

Avant de conclure ce discours, permettez-moi de rappeler la visite officielle que j'ai faite en Algérie au mois de mai dernier. Je tiens à renouveler mes remerciements aux autorités algériennes pour leur hospitalité durant mon séjour, et à féliciter à nouveau la Fondation Émir Abdelkader pour l'organisation du remarquable colloque international *l'Émir Abdelkader et le droit international humanitaire*. Ma visite, j'en suis convaincu, a marqué un autre jalon dans l'histoire commune de l'Algérie et du Comité international de la Croix-Rouge, et contribuera sans nul doute de renforcer plus encore notre dialogue et notre coopération opérationnelle.

Monsieur le Ministre et Président de la Commission algérienne de droit international humanitaire, je voudrais enfin saluer la réaffirmation de l'attachement de votre pays au droit humanitaire et aux fondements de l'État de droit. La connaissance élargie des règles et leur application doivent prévenir toute résurgence de

violence. Le droit humanitaire, c'est avant tout la conscience que même les actes de violence ont des limites, et que ces limites s'inscrivent dans la tradition de ceux qui y ont adhéré les premiers et, en cela, constituent un précieux patrimoine.

Je formule enfin le vœu que l'action de l'Émir Abdelkader et de Dunant soit un modèle pour ceux qui s'efforcent de protéger la vie et la dignité des victimes de toute forme de violence. Que l'héritage de ces deux grands hommes oriente notre regard et notre action vers le dialogue, le partage et la fraternité.

Je vous remercie,

*Assalamou Alaikoum.*

## **Textes qui figurent sur les bustes**

### **L'Émir Abdelkader Ben Mahieddine**

(Mascara 1808 – Damas 1883)

Fondateur de l'État algérien moderne, Abdelkader fut proclamé Émir à l'âge de 24 ans, dans une cérémonie d'allégeance. Pendant 15 ans, il opposa une résistance farouche aux ambitions coloniales françaises.

Il fut à la fois chef de guerre intrépide, chef d'État, poète de talent, philosophe humaniste et précurseur du Droit international humanitaire.

En 1860, durant son exil à Damas, quand éclata un complot contre les chrétiens, il en sauva douze mille d'une mort certaine dont quatre cents enfants. Ce geste lui valut la reconnaissance officielle des monarques et princes de son époque.

Il avait dit :

- “Si les musulmans et les chrétiens avaient voulu me prêter leur attention, j'aurais fait cesser leurs querelles ; ils seraient devenus extérieurement et intérieurement des frères” ; Lettre aux Français, Damas, 1860.
- “En Algérie, je n'ai pas combattu des chrétiens, mais des conquérants qui se disaient chrétiens” ; Réponse à ses accusateurs à Damas, 1860.
- “Ce que j'ai fait à Damas, je l'ai fait par fidélité à la foi musulmane et pour respecter les droits de l'humanité” ; Réponse aux remerciements de monseigneur Pavie, évêque d'Alger, 1862.

## Henry Dunant

Henry Dunant est né en 1828. En 1859, ses affaires en Algérie, où il a passé de longs séjours depuis 1853, le conduisent sur le champ de bataille de Solferino pour rencontrer Napoléon III.

Confronté aux réalités de la guerre, Henry Dunant cherche à en limiter les horreurs, à travers la création de la Croix-Rouge en 1863 et la *Convention de Genève* en 1864.

Il obtient le premier prix Nobel de la paix en 1901, avant de mourir à Heiden (Suisse) en 1910.





## STATUE D'HENRY DUNANT À SOLFERINO

par Maria Grazia BACCOLO

Le 21 juin 2014, un nouveau monument a été inauguré à la Piazza Ossario de Solferino pour commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la *Convention de Genève*. L'œuvre en bronze du sculpteur Fabio Pozzi, d'après le dessin de Sabrina Salvadori, a été placée sur la pelouse entre le Musée de la bataille de Solferino et l'allée qui mène à l'Ossuaire.

Haute de 1,75 mètre, cette statue représente Henry Dunant de plain pied. Le poing de sa main gauche, face à l'Ossuaire, symbolise un cri : *Il faut arrêter la guerre !*, comme un rappel du prix Nobel de la paix décerné à Dunant en 1901. Dirigée vers le visiteur, sa main droite est ouverte, en signe de bienvenue. A ses pieds, un drapeau et une valise évoquent l'esprit cosmopolite du Genevois.

Cette oeuvre complète le triptyque des monuments représentés sur la mosaïque qui célèbre la Croix-Rouge, notamment l'association de sauvetage, née au nord de la province de Mantova, à la suite de la grande bataille de Solferino et San Martino, le 24 juin 1859. Elle s'ajoute aux deux principaux lieux de mémoire de ce site historique : le Musée international de la Croix-Rouge de Castiglione delle Stiviere et le Mémorial international de la Croix Rouge situé sur les crêtes de Solferino.

“Le monument que nous inaugurons rappelle des pages tragiques et exemplaires de notre histoire. Certes, il est un hommage à un grand homme dont l'action nous sert de référence, aujourd'hui encore. Mais il exprime aussi notre hommage à tous nos ancêtres, les hommes et les femmes, ces habitants d'une terre modeste qui ont prodigué accueil, aide et

soins aux blessés de cette tragique bataille", disent les promoteurs de l'initiative, c'est-à-dire le Comité Dunant 1864 – 2014.

Le même jour, dans une salle du restaurant *Da Renato*, toujours à Solferino, Constanza Bertolotti a présenté son livre : *De Solferino à Genève - 150 ans d'histoire. Henry Dunant, la naissance de la Croix-Rouge et le développement du droit international humanitaire* ; recherche iconographique par Marida Brignani.

Cet ouvrage débute par un examen des réactions horrifiées au spectacle de désolation, de la souffrance, de la mort que le champ de la bataille de Solferino et San Martino a offert aux yeux des spectateurs du matin du 25 juin 1859, au lendemain du combat sanglant. Le contexte culturel le plus immédiat dans lequel les réflexions qu'Henry Dunant a écrit en 1862 son *Souvenir de Solférino* est ainsi reconstitué. Il retrace ensuite la naissance et le développement de la Croix-Rouge internationale et se termine par une évocation de l'actualité toujours présente du Mouvement humanitaire.

# LIEUX DÉDIÉS À HENRY DUNANT AUX PAYS-BAS

par Joke ROMBACH-DE KIEVID

dreef = avenue

hof = jardin

laan = avenue

pad = sentier

park = parc

plantsoen = jardin

plein = place

singel = boulevard

tunnel = passage

weg = chemin

## A

Alphenaar de Rijn : Dunantweg, H.

Amersfoort : Dunamstraat, H.

Amsterdam : Dmantstraat, H.

Apeldoorn : Dunantlaan, H.

Arnhem : Dunanthof, H.

Assen : Dunantstraat

**B**

Bathmen : Dunantlaan, H.  
Barendrecht : Dunantlaan, H.  
Barneveld : Dunantlaan, H.  
Beneden-Leeuwen : Dunantstraat, H.  
Bergambacht : Dunantstaat, H.  
Bergen opZoom :Dunantstraat, H.  
Bodegraven : Dunantweg, H.  
Borne : Dunantstraat

**C**

Castricum : Dunantsingel, H.

**D**

Dalfsen : Dunantstraat, H.  
De Bilt : Dunantplein, H.  
Delft : Dunantlaan, H.  
Den Haag : Dunantpad, H.  
Den Ham : Dunantstraat, H.  
Denekamp : Dunantstraat  
Deurne : Dunantweg  
Deventer : Dunantlaan, H.  
Didam : Dunantstraat  
Diemen : Dunantlaan, H.  
Doetinchem : Dunantlaan, H.  
Dongen :Dunantstraat

**E**

Eelde : Dunantweg, H.  
Ede : Dunantlaan

Etten-Leur : Dunantstraat

**G**

Geleen : Dunantstraat

Goirle : Dunantstraat, H.

Gouda : Dunantsingel

Grav : Dunantsingel, H.

Groesbeek : Dunantstraat, H.

Groningen : Dunantlaan, H.

**H**

Haarlem : Dunantstraat, H.

Haastrecht : Dunantstraat

Hank : Dunantstraat, H.

Hardenberg : Dunantlaan, H.

Heerlen : Dunantstraat, H.

Hellendoorn : Dunantplein, H.

Hellevoetsluis : Dunantlaan

Helmond : Dunanttunnel, H.

Hengelo (Ov) : Dunantstraat, H.

Heusden : Dunantlaan

Hillegom : Dunantplein, H.

Hoofddorp : Dunantstraat

Huizen : Dunantpark, H.

**K**

Klaaswaal : Dunantplein, H.

Kruiningen : Dunantstraat, H.

**L**

Leeuwarden : Dunantweg, H.

Lisse : Dunantweg, H.

**M**

Maassluis : Dunantdreef

Middelburg : Dunantlaan, H.

**N**

Neede : Dunantweg, H.

Nieuwegein : Dunantlaan, H.

**O**

Oostvlakkee : Dunantstraat, H.

Oud-Beijerland : Dunantstraat, H.

**P**

Papendrecht : Dunantsingel, H.

Purmerend : Dunantstraat, H.

Pijnacker : Dunantlaan

**R**

Roden : Dunantplantsoen, H.

Roosendaal : Dunantstraat

Rotterdam : Dunantstraat

Ruurlo : Dunantlaan, H.

Rijssen : Dunantstraat, H.

Rijswijk : Dunantlaan, H.

**S**

Schoonhoven : Dunantplein, H.

SintAntho : Dunantstraat, H.

## LIEUX DÉDIÉS À HENRY DUNANT AUX PAYS-BAS

### **U**

Utrecht : Dunantlaan, H.

Utrecht : Dunantplein, H.

### **V**

Vlaardingen : Dunantlaan, H.

Vlissingen : Dunantstraat, H.

Voorst : Dunantstraat, H.

### **W**

Weert : Dunantstraat, H.

### **Z**

Zetten : Dunantplantsoen, H.

Zoetermeer : Dunantstraat

Zutphen : Dunantweg, H.

## **Comité de la Société Henry Dunant**

Roger Durand, président  
Cécile Dunant Martinez, vice-présidente  
Elizabeth Moynier, secrétaire  
Lester Martinez, trésorier  
Stéphane Aubert  
Flávio Borda D'Água  
Claire Dunant  
Claire Druc  
Maria Franzoni  
Béatrice Gautier van Muyden  
Valérie Lathion  
Ariane Vogel  
Bernard Dunant, vice-président d'honneur

## **Crédits des illustrations et des photographies**

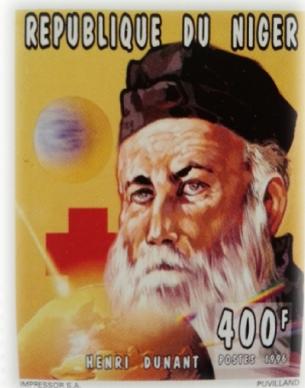
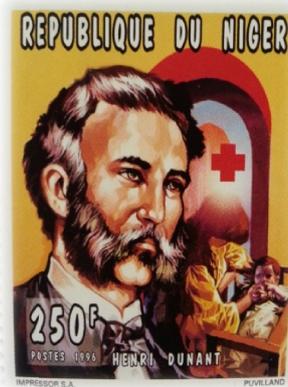
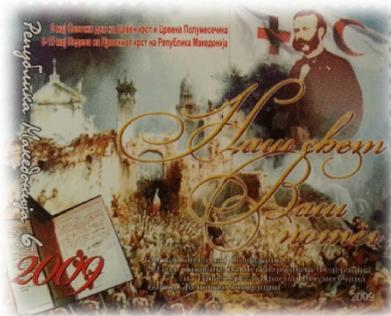
Page 3, 8 et 20	Collections privées
Pages 12 et 48	Archives du CICR
Pages 50 et 52	Office fédéral de topographie swisstopo
Page 63	CICR/KOKIC, Marko
Page 64	Photographie de Maria Grazia Baccolo
Couverture	
Page 1	Archives du CICR
Page 3	Collection privée
Page 4	Photographie de Maria Grazia Baccolo

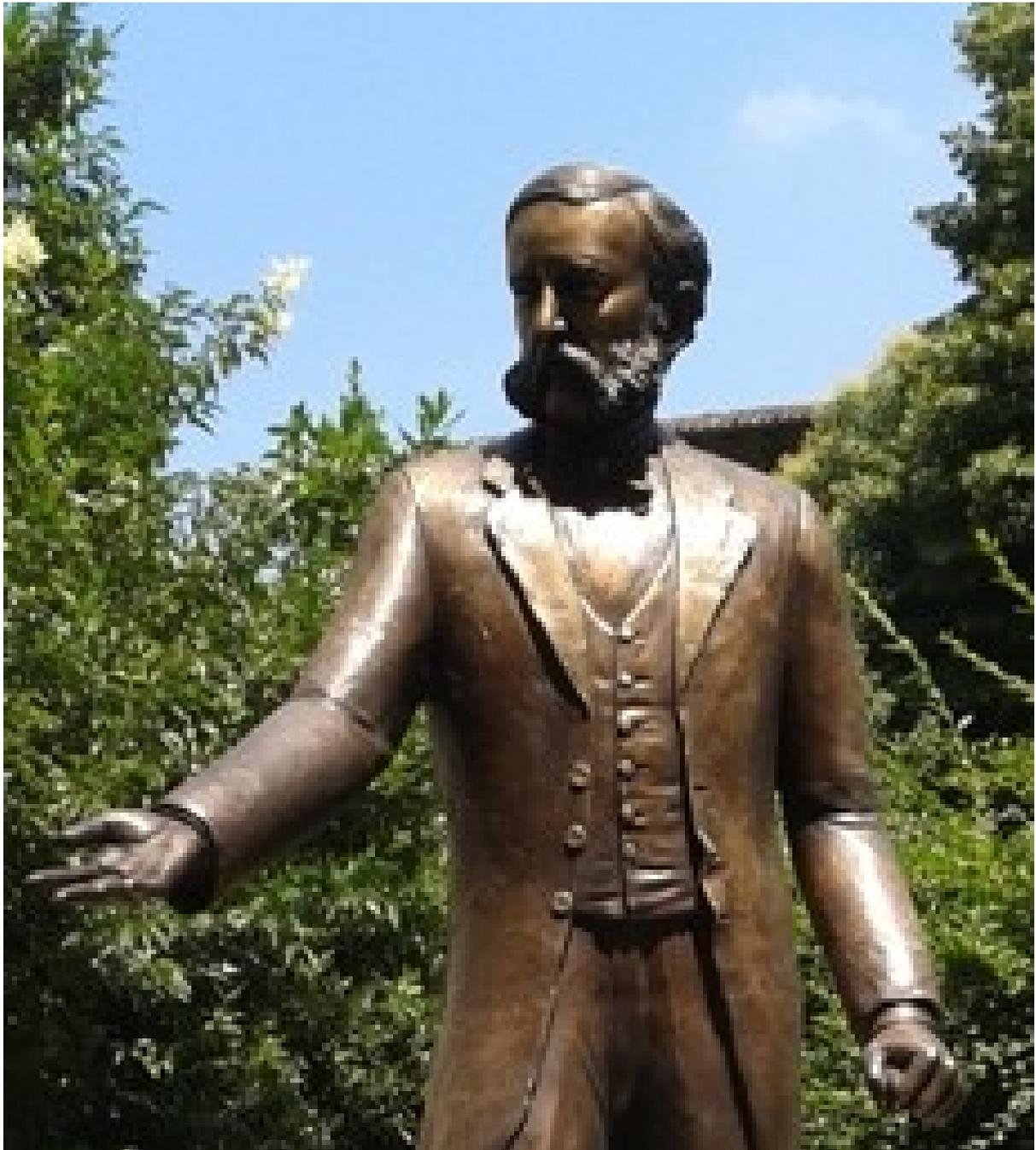
## **Impressum**

Ce numéro a été conçu par Roger Durand, [president@shd.ch](mailto:president@shd.ch), et mis en page par Valérie Lathion.

Il a été imprimé par *Trajets*, avenue Henri-Dunant 15, 1205 Genève.

# QUELQUES TIMBRES-POSTE





Détail de la statue en bronze d'Henry Dunant, à Solferino

Genève, le 20 mars 2018  
© *Société Henry Dunant*  
route du Grand-Lancy 92  
1212 Grand-Lancy - Suisse  
[accueil@shd.ch](mailto:accueil@shd.ch)  
[www.shd.ch](http://www.shd.ch)  
isbn 2-88163-085-5